

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 1

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-trois avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Muriel LARRIEU, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Julien BELMONTE, Michel BURGAN, Christian CARDONA, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Philippe LALANNE, Christophe LOIZON, Roland MARAGNON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Francis SEYNAEVE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain BACQUE : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
Mme. Isabelle BLANCHARD : pouvoir à M. Cyril COTONAT
Mme. Véronique THIEUX-LOUIT : pouvoir à M. Max LÉZIAN
M. Antoine MENDES : pouvoir à M. Guy FORMENT
M. Bruno BLONDEAU : pouvoir à M. Eric ARIES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 –

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi NOTRe du 7 Août 2015 renforçant l'enjeu de transparence budgétaire,

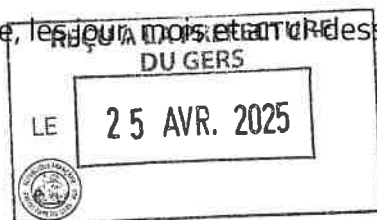
Considérant qu'en tant qu'ordonnateur des finances du Syndicat Territoire d'Energie Gers, Monsieur le Président ne participe pas au vote de cette délibération et qu'il sort de la salle,

Considérant que Monsieur Jean Duclavé, 1er Vice-Président, préside la séance du vote du compte administratif 2024,

Considérant que le compte administratif 2024 est identique au compte de gestion dressé par le service de gestion comptable d'Auch et qu'il présente le même résultat pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers adopte à l'unanimité le compte administratif 2024, comme annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Collectivité : SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

Date		Nombre de Membres		Suffrages		
Séance	Convocation	En exercice	Présents	Exprimés	Pour	Contre
23/04/2025	15/04/2025	47	29	34	34	0

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Muriel LARRIEU, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL

Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Bruno BLAYA, Michel BURGAN, Christian CARDONA, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Philippe LALANNE, Christophe LOIZON, Roland MARAGNON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Francis SEYNAEVE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain BACQUE : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
Mme. Isabelle BLANCHARD : pouvoir à M. Cyril COTONAT
Mme. Véronique THIEUX-LOUIT : pouvoir à M. Max LÉZIAN
M. Antoine MENDES : pouvoir à M. Guy FORMENT
M. Bruno BLONDEAU : pouvoir à M. Eric ARIES

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS, légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2025, sous la présidence de M. DUPUY Jean-Guy, et vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 16 163 682.86 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 1 566 589.99 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 7 452 774.27 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 6 910 550.15 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE COMITE SYNDICAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 7 452 774.27 €

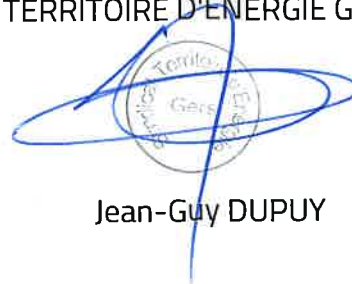
Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Extrait certifié conforme,

Fait le 23/04/2025,

LE PRESIDENT DU SYNDICAT
TERRITOIRE D'ENERGIE GERS,



Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 4

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Muriel LARRIEU, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Julien BELMONTE, Michel BURGAN, Christian CARDONA, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Philippe LALANNE, Christophe LOIZON, Roland MARAGNON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Francis SEYNAEVE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain BACQUE : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
Mme. Isabelle BLANCHARD : pouvoir à M. Cyril COTONAT
Mme. Véronique THIEUX-LOUIT : pouvoir à M. Max LÉZIAN
M. Antoine MENDES : pouvoir à M. Guy FORMENT
M. Bruno BLONDEAU : pouvoir à M. Eric ARIES

FRAIS DE DEPLACEMENT ET FRAIS DE MISSION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS POUR LE SALON ENERGAÏA DES 10 ET 11 DECEMBRE 2025 –

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Gers (TE32) informe que le salon ENERGAÏA se tiendra les 10 et 11 décembre 2025 à Montpellier cette année. Régulièrement, le Syndicat Territoire d'Energie Gers envoie une délégation pour tenir le stand de l'entente Territoire d'Energie et pour se tenir informé de l'actualité sur les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Il est proposé au vote du Comité syndical que le Syndicat Territoire d'Energie Gers (TE32) prenne en charge les frais de déplacement et autres frais de mission des membres qui représenteront TE32 au salon ENERGAÏA.

Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers :

- Autorise la prise en charge par le Syndicat Territoire d'Energie Gers des frais de déplacement et autres frais de mission des membres représentants du syndicat qui participeront au salon ENERGAÏA.

- Décide que la prise en charge des frais de bouche sera effectuée sur la base des dépenses réelles.
- Demande au Président de dresser la liste des participants et de produire un arrêté fixant le nombre, les noms et la qualité des intéressés.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 5

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Muriel LARRIEU, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Julien BELMONTE, Michel BURGAN, Christian CARDONA, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Philippe LALANNE, Christophe LOIZON, Roland MARAGNON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Francis SEYNAEVE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain BACQUE : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
Mme. Isabelle BLANCHARD : pouvoir à M. Cyril COTONAT
Mme. Véronique THIEUX-LOUIT : pouvoir à M. Max LÉZIAN
M. Antoine MENDES : pouvoir à M. Guy FORMENT
M. Bruno BLONDEAU : pouvoir à M. Eric ARIES

FRAIS ENTENTE TERRITOIRE D'ENERGIE OCCITANIE 2025 –

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Gers (TE32) informe le Comité syndical que cette année sera normale pour les actions de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie.

Les 10 et 11 décembre 2025 se tiendra le salon ENERGIA. L'Entente propose de tenir un stand dans les mêmes conditions.

A partir de ces éléments, il est établi le budget prévisionnel suivant :

Événements - projets 2025	Montant TTC
Energaïa 10 - 11 décembre	20 000 €
Communication générale (MAJ supports + divers)	15 000 €
Adhésion au pôle DERBI	2 000 €
Provision pour imprévus divers	15 000 €
Total	52 000 €
Participation estimée TE32	4 000 €

La communication générale prévoit le financement des supports qui seront distribués lors de la manifestation.

La ligne concernant le pôle DERBI est une cotisation au pôle de compétitivité porté par la région Occitanie sur le domaine de la transition énergétique.

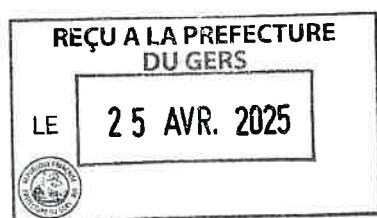
La part restant à charge de TE32 serait de 4000 euros en divisant le total par le nombre de syndicats d'Energie de la Région (13).

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Territoire d'Energie Gers à participer aux différents événements menés dans le cadre de l'Entente et à prendre en charge la somme estimée de 4000 euros pour les frais liés.

Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers :

- Décide la participation du Syndicat Territoire d'Energie Gers au salon ENERGAÏA
- Décide la participation à un stand commun dans le cadre du salon ENERGAÏA avec les autres syndicats de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie
- Donne son accord pour l'adhésion au pôle DERBI de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie
- Décide de prendre en charge la quote-part de 4000 euros aux frais de l'Entente pour l'exercice 2025

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 6.1

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Muriel LARRIEU, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Julien BELMONTE, Michel BURGAN, Christian CARDONA, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Philippe LALANNE, Christophe LOIZON, Roland MARAGNON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Francis SEYNAEVE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain BACQUE : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
Mme. Isabelle BLANCHARD : pouvoir à M. Cyril COTONAT
Mme. Véronique THIEUX-LOUIT : pouvoir à M. Max LÉZIAN
M. Antoine MENDES : pouvoir à M. Guy FORMENT
M. Bruno BLONDEAU : pouvoir à M. Eric ARIES

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2025 FINANCÉ PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Renforcement –

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

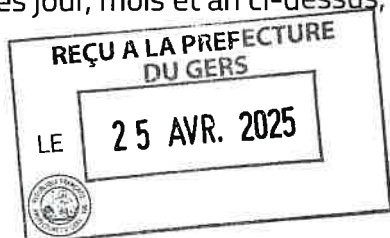
VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;

VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2025 financé par les crédits du FACE – Tranche Renforcement pour un montant de 2 588 750 euros HT soit 2 071 000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

NOM du Syndicat :
Département :
N°SIREN
n°codique TPG
n°codique receveur
Année de la dotation:
Sous programme :

Syndicat territoire d'énergie Gers
Gers
243-200-075
032000
032014
2025
AP - Renforcement

localisation du projet			Caractéristique du projet (description)	Montant HT	Montant HT maîtrise d'œuvre Interne	Montant total HT
Nom de la commune	n° opération (si besoin))	rue/quartier				
Alignan	DF26/051561	Tillac	Renforcement BT du P34 Tillac	40 000	1 600	41 600
Plaisance	DF26/050933	Sainte Quilterie	Renforcement BT du P21 Sainte Quilterie	25 000	1 000	26 000
Maumusson Igaugan	DF26/050632	Aubin	création HTA/BT PSSA	70 000	2 800	72 800
Lalitte	DF26/040589	Parrouquet	Renforcement BT du P7 Parrouquet	40 000	1 600	41 600
Piechac	DF26/013035	Ladoulin	Renforcement BT du P8 Ladoulin	20 000	800	20 800
Puysegur	DF26/017560	Le moulin	Renforcement BT du P7 Moulin	25 000	1 000	26 000
Ornean	DF26/030442	Teulère	Adaptation aux charges du P1 Teulère	20 000	800	20 800
laseube propre	D326/094420	Coutena	Renforcement BT du P8 couteu	50 000	2 000	52 000
Ayrieu	DF26/052177	Pin	Renforcement BT du P6 Pin	74 000	2 960	76 960
Nogaro	DF26/038123	Centre ville	Adaptation aux charges du P5 Centre Ville	45 000	1 800	46 800
la Houga	DF26/048213	Nègre	renforcement BT du P29 Nègre	30 000	1 200	31 200
Nogaro	DF26/046759	Daniate	Création départ BT sur P36 Madalene	10 000	400	10 400
Jaree	DF26/046832	Guillembare	Renforcement BT du P6 Guillembare	53 000	2 120	55 120
Courrenan	RAC-24-2EFBOLBGG	A Nautet	création HTA/BT PSSA	60 000	2 400	62 400
Courrenan	DF26/050621	A cadignani de Bas	Création HTA/BT PSSB	125 000	5 000	130 000
Pujaudran	RAC-35-2HPWS/NDJ9	Rouillage	Renforcement BT du P6 rouillage	45 000	1 800	46 800
Aublet	RAC-MPS-25-000331	Pujol	Renforcement BT du P6 Pujol	95 000	3 800	98 800
Sainte Marie	D26/047080	La Gravette	Renforcement BT du P12 La Gravette	105 000	4 200	109 200
Casteinau Barbarens	DF26/048641	Le Charles	Renforcement BT du P15 Le Charles	25 000	1 000	26 000
Mas d'Auvignon	DF26/041572	Larrouquette	Renforcement BT du P4 Larrouquette	55 000	2 200	57 200
Pleux	DF26/052185	La Bourdetta	Renforcement BT du P8 La Bourdetta	48 000	1 920	49 920
Terraube	DF26/007986	La Croix	Renforcement BT du P12 La Croix	55 000	2 200	57 200
Pauliac	DF26/042543	Maisonnieuve	Renforcement BT du P20 Maisonnieuve	33 000	1 320	34 320
Saint Martin de Goynne	DF26/048244	Rebillion	Renforcement BT du P6 Rebillion	50 000	2 000	52 000
Saint Avit Frandat	DF26/017550	Palazo	Renforcement BT du P7 Palazo	25 000	1 000	26 000
Pallanne	DF26/050696	Peyrou	Renforcement BT du P2 Peyrou	35 000	1 400	36 400
Marciac	RAC-24-2CAA-R35155	Route de Juillac	Adaptation aux charges du p31 route de Juillac	55 000	2 200	57 200
Saint Justin	DF26/050667	Bourdillon	Renforcement BT du P8 Bourdillon	15 000	600	15 600
Marciac	DF26/035129	Bel Horizon	Renforcement BT du P9 Bel horizon	35 000	1 400	36 400

Tillac	DF26/046843	Pucheu	Renforcement BT du P10 Pucheu	50 000	2 000	52 000
Lalanne Arqué	DF26/050765	Goux	Renforcement BT du P4 Goux	95 000	1 400	36 400
Chelan	DF26/050757	Lanternassère	Renforcement BT du P10 Lanternassère	58 000	2 320	60 320
Coules	DF26/050340	Peyrat	Renforcement BT du P3 Peyrat	35 000	1 400	36 400
Crastes	DF26/042514	Caumont	Renforcement BT du P8 Caumont	20 000	800	20 800
Cologne	DF26/043858	Boudette	Renforcement BT du P11 Boudette	2 000	80	2 080
Ilves	DF26/013121	Lahox	Renforcement BT du P6 Lahox	30 000	1 200	31 200
Catonville	DF26/050576	Borde de Devant	Renforcement BT du P3 Borde de devant	67 000	2 680	69 680
Tournecoupe	DF26/050582	Enjoinques	Renforcement BT du P10 Enjoinques	30 000	1 200	31 200
Mauvezin	DF26/051432	Le Chalet	Renforcement BT du P45 Le Chalet	40 000	1 600	41 600
Sauviac	DF26/046958	Benoit	Renforcement BT du P2 Benoit	35 000	1 400	36 400
L'île de Noé	DF26/047096	Assassiau	Renforcement BT du P27 Assassiau	20 000	800	20 800
Berdoues	DF26/048636	Aerodrome	Renforcement BT du P29 Aerodrome	30 000	1 200	31 200
Montesquiou	RAC-24-2DCOH85Q43	Montplaisir	Renforcement BT du P34 Montplaisir	56 000	2 240	58 240
Sarraguan	Rac-25-2FW5GPKS1	Maumus	Adaptation aux charges du P1 Maumus	25 000	1 000	26 000
le Pin Lapujolle	DF26/050296	l'Américain	Création HTA/BT PSSA	130 000	5 200	135 200
Caumont	DF26/048151	Caton	Création répartition BT depuis PSSA et dépôté BT	30 000	1 200	31 200
Sauveterre	DF26/016824	Bouasse	Renforcement BT du P18 Bouasse	25 000	1 000	26 000
Labastides savès	DF26/048304	Les cailloux	Adaptation aux charges du P6 Les cailloux	20 000	800	20 800
Seysès Savès	DF26/050681	Mayle	Renforcement BT du P5 Mayle	60 000	2 400	62 400
Mirannes	DF26/048214	Beyrousse	Renforcement BT du P7 Beyrousse	85 000	3 400	88 400
Ordan Larroque	DF26/047093	Marengot	Renforcement BT du P18 Marengot	100 000	4 000	104 000
Lustan	DF26/048212	Labat	Renforcement BT du P1 Labat	50 000	2 000	52 000
Bonac	DF26/050584	Bordeneuve	Renforcement BT du P14 Bordeneuve	93 183	3 727	96 910
						2 588 750

Montant des travaux éligibles à reprendre dans le SI-FACE

Taux global de subvention sollicité à reprendre dans le SI-FACE

Montant de la subvention sollicitée = à la dotation
Si montant de la subvention sollicitée < à la dotation, veuillez prendre l'attache
préalable de l'équipe gestionnaire

2 588 750,00

80.00000000%

2,071,000

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 6.2

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Muriel LARRIEU, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Julien BELMONTE, Michel BURGAN, Christian CARDONA, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Philippe LALANNE, Christophe LOIZON, Roland MARAGNON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Francis SEYNAEVE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain BACQUE : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
Mme. Isabelle BLANCHARD : pouvoir à M. Cyril COTONAT
Mme. Véronique THIEUX-LOUIT : pouvoir à M. Max LÉZIAN
M. Antoine MENDES : pouvoir à M. Guy FORMENT
M. Bruno BLONDEAU : pouvoir à M. Eric ARIES

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2025 FINANCÉ PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Sécurisation –

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;

VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

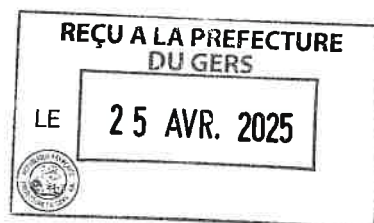
- De demander la majoration du programme « Sécurisation » par la totalité de la dotation du sous-programme « Extension »

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2025 financé par les crédits du FACE – Tranche Sécurisation pour un montant de 3 253 875 euros HT soit 2 603 100 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY



NOM du Syndicat :	Syndicat Territoire d'énergie Gers
Département :	Gers
N°SIREN	253 200 075
n°codique TPG	032000
n°codique receveur	032014
Année de la dotation:	2025
Sous programme :	SN Sécurisation

localisation du projet			Caractéristique du projet (description)	Montant HT	Montant HT maitrise d'œuvre interne	Montant total HT
Nom de la commune	n° opération	rue/quartier				
Lupiac	DF26/051995	Pujos	Sécurisation BT du P22 Pujos	25 000	1 000	26 000
Margouet Meymes	RAC-24-2DDVVFAHQF	Las Planes	Sécurisation BT du P6 Las Planes	14 000	560	14 560
Margouet Meymes	RAC-24-2DDWEUZE43	Detsous	Sécurisation BT du P17 Detsous	14 000	560	14 560
Margouet Meymes	RAC-24-2DDW6S2EIT	Marras	Sécurisation BT du P14 Marras	12 000	480	12 480
Margouet Meymes	RAC-24-2D5L58C3VS	Hourton	Sécurisation BT du P5 Hourton	75 200	3 008	78 208
Pessan	DF26/051610	Pateou	Sécurisation BT du P6 Pateou	12 000	480	12 480
Pavie	DF26/052179	Zone Artisanale	Sécurisation BT du P37 ZA	45 000	1 800	46 800
Montaut les créneaux	DF26/051587	Tapios	Sécurisation BT du P34 Tapios	12 000	480	12 480
Castin	DF26/050980	Bordeneuve	Sécurisation BT du P13 Bordeneuve	25 000	1 000	26 000
Duran	DF26/050979	Cimetière	Sécurisation BT du P1 Duran	75 000	3 000	78 000
Lasseube propre	RAC-24-2CT1U65DVS	Saint Grabary	Sécurisation BT du P13 saint Grabary	75 000	3 000	78 000
Lasseube propre	RAC-24-2DA0A08U0G	Hourat	Sécurisation BT du P4 Hourat	50 000	2 000	52 000
Haulies	RAC-25-2H7H1MEU8K	Mozan	Sécurisation BT du P2 Mozan Tr2	60 000	2 400	62 400
Arblade le haut	DF26/046869	Tournon	Sécurisation BT du P3 Tournon	30 000	1 200	31 200
Loubedat	DF26/051221	Campet	Sécurisation BT du P4 Campet	70 000	2 800	72 800
Magnan	RAC-24-2DE3P8NHIT	Daunian	Sécurisation BT du P3 Daunian	30 000	1 200	31 200
Monguilhem	RAC-24-2DE45QQ0QF	Trouilh	Sécurisation BT du P6 Trouilh	55 000	2 200	57 200
Monguilhem	RAC-24-2DEDYUO143	Jouamilhou	Sécurisation BT du P3 Jouamilhou	40 000	1 600	41 600
Le Houga	RAC-24-2DE4GT4AQF	Triquet	Sécurisation BT du P4 triquet	20 000	800	20 800
Gazaupouy	DF26/046820	Auque	Sécurisation BT du P22 Auque	10 000	400	10 400
Gazaupouy	RAC-25-2G5X615MTZ	Garcin	Sécurisation BT du P5 garcin	23 000	920	23 920
Caussens	DF26/051089	Labourdette	Sécurisation BT du P7 labourdette	62 000	2 480	64 480
Larroque sur l'Osse	DF26/041477	Ayrens	Sécurisation BT du P9 Ayrens	60 000	2 400	62 400
Bretagne d'Armagnac	DF26/048517	Cavagnan	Sécurisation BT du P11 Cavagnan	20 000	800	20 800
Demu	DF26/031972	Labarthe	Sécurisation BT du P8 labarthe	40 000	1 600	41 600
Castelnau d'Auzan	RAC-24-2DDXJIJQIT	Cap de Liage	Sécurisation BT du P23 Cap de Liage	67 000	2 680	69 680
Fregouville	RAC-24-2D9TF3IOVS	La Boutade	Sécurisation BT du P4 La Boutade	93 000	3 720	96 720
Pujaudran	RAC-24-2DXX3ZWF02	Le moulin	Sécurisation BT du P15 Le Moulin	65 000	2 600	67 600
Pujaudran	RAC-25-2FW08848SJ	Grousset	Sécurisation BT du P24 Grousset	58 000	2 320	60 320
Sainte Marie	RAC-24-2EIGTL5YVK	Juncasse	Sécurisation BT du P4 Juncasse	35 000	1 400	36 400
Castelnau Barbarens	DF26/042287	Landreou	Sécurisation BT du P20 Landreou	15 000	600	15 600

Castelnaud Barbarens	DF26/042286	Envigues	Sécurisation BT du P4 Envigues	15 000	600	15 600
L'Isle Bouzon	DF26/050931	Landiran	Sécurisation BT du P5 Landiran	25 000	1 000	26 000
Plieux	DF26/052175	Heure	Sécurisation BT du P2 Heure	30 000	1 200	31 200
Marsolan	RAC-24-2DDWTGNEQF	Liet	Sécurisation BT du P2 Liet	57 000	2 280	59 280
Saint Mézard	RAC-24-2DE6LYB7IT	Feuga	Sécurisation BT du P2 Feuga	63 000	2 520	65 520
Cezan	RAC-24-2DDX6YPOIT	Lespias	Sécurisation BT du P5 Lespias	60 000	2 400	62 400
Sempesserre	RAC-24-2D9T6HYA0G	Marmeilhac	Sécurisation BT du P15 Marmeilhac	15 000	600	15 600
Monlezun	DF26/050945	Loumagne	Sécurisation BT du P8 Loumagne	12 000	480	12 480
Marcjac	DF26/050950	L'Afrique	Sécurisation BT du P19 l'Afrique	23 000	920	23 920
Laveraet	DF26/050944	Bourous	Sécurisation BT du P8 Bourous	15 000	600	15 600
Beccas	RAC-24-2E13P5HDQB	Las Baches	Sécurisation BT du P4 Las Baches	32 000	1 280	33 280
Bassoues	RAC-24-2DE88VCLQF	Guillamounet	Sécurisation BT du P15 Guillamounet	22 000	880	22 880
Ioustitges	DF26/050796	Malajasse	Sécurisation BT du P3 Malajasse	35 000	1 400	36 400
Loubersan	DF26/050998	Saint Roch	Sécurisation BT du P4 ST Roch	45 000	1 800	46 800
Lourtès Monbrun	DF26/051060	Presbytère	Sécurisation BT du P5 Presbytère	41 000	1 640	42 640
Bezues Bajon	RAC-24-2DMQ1NFF75	Peyrusse	Sécurisation BT du P3 Peyrusse	21 000	840	21 840
Masseube	DF26/051097	Camus	Sécurisation BT du P16 Camus	20 000	800	20 800
Saint Arroman	DF26/051014	Otillasses	Sécurisation BT du P13 Otillasses	75 000	3 000	78 000
Labrhe	DF26/051584	Guillaumette	Sécurisation BT du P7 Guillaumette	27 000	1 080	28 080
Solomiac	DF26/046671	Embotte Haut	Sécurisation BT du P13 Embotte Haut	17 000	680	17 680
Sainte Anne	DF26/051150	Larrouquet	Sécurisation BT du P8 Larrouquet	88 000	3 520	91 520
Sainte Anne	DF26/051162	Magnas	Sécurisation BT du P3 Magnas	57 000	2 280	59 280
Brugneus	RAC-25-2FAOM1DSGY	Maravat	Sécurisation BT du P16 Maravat	12 000	480	12 480
Pessoulens	RAC-24-2E1U90EZQB	Le Gril	Sécurisation BT du P9 Le Gril	15 400	616	16 016
L'Isle de Noé	RAC-24-2DL809ER43	Roquezan	Sécurisation BT du P25 Roquezan	21 000	840	21 840
Saint Michel	RAC-24-2DLIALBZ43	Caillaouo	Sécurisation BT du P2 Caillaouo	13 000	520	13 520
Labéjan	RAC-24-2E1KTHQ2VN	Au Turc	Sécurisation BT du P22 Au Turc	52 000	2 080	54 080
Montaut d'Astarac	RAC-25-2FM3BFZ6PC	Moulin	Sécurisation BT du P15 moulin	28 000	1 120	29 120
Miramont d'Astarac	RAC-25-2GQ2PBKREG	Beaulieu	Sécurisation BT du P14 Beaulieu	57 000	2 280	59 280
saint Martin	RAC-25-2HILZL9R3P	Cantonnier	Sécurisation BT du P7 cantonnier	21 500	860	22 360
saint Martin	RAC-25-2HIZMVJCD1	Pountet	Sécurisation BT du P29 Pountet	13 000	520	13 520
saint Martin	RAC-25-2HHLSJMVJ9	Tuilerie	Sécurisation BT du P1 Tuilerie	11 000	440	11 440
Riscle	DF26/050924	Musquet	Sécurisation BT du P33 Musquet	10 000	400	10 400
Maulichères	DF26/046939	Montplaisir	Sécurisation BT du P3 Montplaisir	25 000	1 000	26 000
Cornellian	DF26/050929	Esquiro	Sécurisation BT du P6 esquiro	19 300	772	20 072
Simorre	DF26/048080	Saintes	Sécurisation BT du P55 saintes	40 000	1 600	41 600
Simorre	RAC-24-2DML72JDCD	Lasserre	Sécurisation BT du P49 Lasserre	31 000	1 240	32 240
Simorre	RAC-25-2FM18G75PC	Cassaet	Sécurisation BT du P12 cassaet	35 000	1 400	36 400
Lartigue	DF26/051122	Lasserre	Sécurisation BT du P5 Lasserre	52 000	2 080	54 080
Monferran Plaves	RAC-24-2DLO1AGQIT	Mathiou	Sécurisation BT du P4 Mathiou	20 500	820	21 320
Samatan	DF26/051165	Rieux	Sécurisation BT du P29 rieux	10 200	408	10 608
samatan	DF26/050925	Mounin	Sécurisation BT du P7 Mounin	51 000	2 040	53 040
Samatan	DF26/050854	Negoti	Sécurisation BT du P38 Negoti	31 200	1 248	32 448
Lombez	DF26/005524	Piordi	Sécurisation BT du P18 Piordi	22 000	880	22 880
Lombez	DF26/050909	Pradets	Sécurisation BT du P13 Pradets	86 500	3 460	89 960
Puylausic	RAC-24-2D9TABATOG	Les Capelliers	Sécurisation BT du P9 Les Capelliers	39 500	1 580	41 080
Saint Soulan	RAC-24-2DMN5ARMDC	Cosson	Sécurisation BT du P6 Cosson	18 200	728	18 928
Cassaigne	DF26/046819	Plapier	Sécurisation BT du P1 Plapier	41 000	1 640	42 640
Saint Orens Pouy Petit	RAC-25-2HH8105YD1	Merat	Sécurisation BT du P8 Merat	43 000	1 720	44 720
Saint Jean Poutges	RAC-24-2DCRHL443	Moura	Sécurisation BT du P22 Moura	36 000	1 440	37 440

Biran	RAC-25-2FS4ECTL1V	Caussade	Sécurisation BT du P2 Caussade	66 000	2 640	68 640
Ordan Iarroque	RAC-25-2G1MTLJCSJ	Coucades	Sécurisation BT du P48 coucades	27 000	1 080	28 080
Bazian	RAC-MPS-25-000058	Bernadet	Sécurisation BT du P7 Bernadet	40 726	1 629	42 355
Bazian	RAC-MPS-25-000059	Château	Sécurisation BT du P10 Château	26 300	1 052	27 352
Gazax et Bacarisse	DF26/050918	Banon	Sécurisation BT du P3 Banon	31 200	1 248	32 448
					-	-
				TOTAL		3 253 875

Montant des travaux éligibles à reprendre dans le SI-FACE

3 253 875

Taux global de subvention sollicité à reprendre dans le SI-FACE

80,00000000%	2 603 100
--------------	-----------

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 6.3

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Muriel LARRIEU, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Julien BELMONTE, Michel BURGAN, Christian CARDONA, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Philippe LALANNE, Christophe LOIZON, Roland MARAGNON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Francis SEYNAEVE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain BACQUE : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
Mme. Isabelle BLANCHARD : pouvoir à M. Cyril COTONAT
Mme. Véronique THIEUX-LOUIT : pouvoir à M. Max LÉZIAN
M. Antoine MENDES : pouvoir à M. Guy FORMENT
M. Bruno BLONDEAU : pouvoir à M. Eric ARIES

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2025 FINANCÉ PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Enfouissement –

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

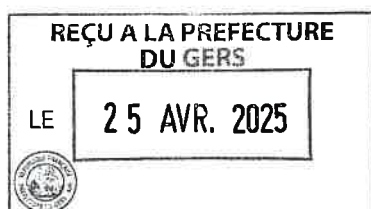
VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;

VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2025 financé par les crédits du FACE – Tranche Enfouissement pour un montant de 816 250 euros HT soit 653 000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

2025 C

Communes	N° Affaire	Désignation du Projet	Adresse	Montant HT	Hono	Montant Total HT
CRASTES	Attente	Dissimulation BT	Village	61 100 €	2 444 €	63 544 €
LAGARDERE	DF26/034042	Dissimulation BT	Quartier du Moulin	40 000 €	1 600 €	41 600 €
LIAS d'ARMAGNAC	DF26/048381	Dissimulation BT	Village	170 000 €	6 800 €	176 800 €
LOMBEZ	DF26/047538	Dissimulation BT	Av. Gailloue	82 000 €	3 280 €	85 280 €
MANSEMPUY	Attente	Dissimulation BT	Village	30 500 €	1 220 €	31 720 €
MARCIAC	2H1W3N7LYE	Dissimulation BT	Rue St-Justin	38 600 €	1 544 €	40 144 €
MONTEGUT	Attente	Dissimulation BT	Roquetaillade	82 000 €	3 280 €	85 280 €
SAINTE-MARIE	2D2XGQQMVS	Dissimulation BT	Village	45 500 €	1 820 €	47 320 €
THOUX	DF26/051702	Dissimulation BT	Gaubiac	35 500 €	1 420 €	36 920 €
VILLECOMTAL	DF26/029181	Route d'Auch.	village	199 656 €	7 986 €	207 642 €
				784 856 €	31 394 €	816 250 €
					FACE	653 000 €

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 7

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Muriel LARRIEU, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Julien BELMONTE, Michel BURGAN, Christian CARDONA, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Philippe LALANNE, Christophe LOIZON, Roland MARAGNON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Francis SEYNAEVE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain BACQUE : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
Mme. Isabelle BLANCHARD : pouvoir à M. Cyril COTONAT
Mme. Véronique THIEUX-LOUIT : pouvoir à M. Max LÉZIAN
M. Antoine MENDES : pouvoir à M. Guy FORMENT
M. Bruno BLONDEAU : pouvoir à M. Eric ARIES

MOTION : ALLEGEMENT DES CONTROLES SUR LE DISPOSITIF D'OBTENTION DES CEE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC -

VU la circulaire NOR : ATDB2506163J du 28 février 2025 et notamment la référence suivante « Comme il avait été annoncé l'éclairage public ne sera plus aidé par des aides financières de l'Etat »

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers expose au Comité syndical que nous ne pouvons plus solliciter d'aides de l'Etat et que la seule ressource de financement pour moderniser l'éclairage public, qu'il nous reste, consiste à valoriser les CEE. Or une réforme du dispositif est intervenue sur les dispositions réglementaires et elle n'est pas adaptée à un syndicat de communes qui exerce la maîtrise d'ouvrage dans un département très rural.

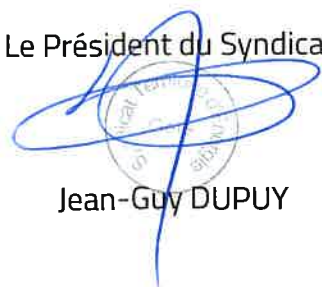
Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers expose au Comité syndical la motion suivante sur les nouvelles difficultés rencontrées :

Il est proposé au Comité syndical d'adopter la présente motion pour alerter Monsieur le Préfet du Gers de la quasi-impossibilité de valoriser la valeur des CEE relative aux travaux réalisés par TE32 sur l'éclairage public des communes du département, compte tenu que celle-ci devient quasiment nulle au regard des charges exigées par la direction générale de l'énergie et du climat.

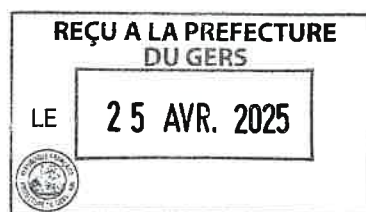
Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide d'adopter la présente motion.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY





MOTION

Allègement des contrôles sur le dispositif d'obtention des CEE pour la rénovation de l'éclairage public

TE32 a engagé en 2022 un programme innovant permettant d'accélérer la rénovation des appareils d'éclairage public.

Ce programme est basé sur un objectif d'économie d'énergie pouvant aller jusqu'à 80% en utilisant les appareils d'éclairage public les plus performants, qu'il s'agisse de leur rendement, ou de leur photométrie, afin de préserver au maximum l'environnement nocturne.

Le coût de rénovation a été minimisé en limitant la rénovation au seul changement des appareils d'éclairage public, démarche respectueuse de l'environnement puisque les mâts et réseaux existants, bien souvent encore fonctionnels pour de nombreuses années, sont conservés en l'état.

Le coût de ces appareils d'éclairage public a lui aussi été minimisé en standardisant les modèles utilisés tout en conservant une exigence de qualité indispensable au niveau d'économie recherché et à la continuité de l'éclairage public.

Les communes ont très largement adhéré à ce modèle et le rythme de rénovation à l'échelle du département du Gers a été multiplié par trois sur les exercices 2023 et 2024.

L'équilibre économique de ces opérations de rénovation a été affecté à la suite de la suppression de l'éligibilité au Fonds vert 2024 des opérations de rénovation d'éclairage public. [La circulaire du 28 février 2025 relative aux règles d'emploi du Fonds vert 2025](#) a confirmé que la rénovation de l'éclairage public ne serait plus aidée par l'Etat qui encouragera alors les collectivités à mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

La valeur initiale des CEE était d'environ 65 € par point lumineux, ce qui représentait une aide appréciable de 14% du coût de rénovation.

A compter du 1er janvier 2025, cette valeur est ramenée à environ 28 € par point lumineux et, entre temps, le dispositif d'obtention des CEE a imposé le contrôle des points lumineux rénovés.

De ce fait, en prenant en compte le coût du travail administratif de montage du dossier et le coût des contrôles, **la valeur des CEE devient nulle**, remettant ainsi en cause l'équilibre économique du programme de rénovation d'éclairage public, programme vertueux pour préserver l'environnement, réduire la consommation d'énergie et ainsi alléger les charges de fonctionnement des budgets communaux.

C'est pourquoi, en complément de la dérogation accordée pour les dossiers portant sur moins de 5 GWh cumac, soit seulement 1 250 points lumineux, (ce qui nous handicape par rapport au volume potentiel généré par les travaux de Territoire d'Energie Gers), les élus de TE32 sollicitent l'allègement du dispositif de contrôle relatif à l'obtention des CEE pour les autres dossiers de rénovation d'éclairage public en autorisant un contrôle sur plan de récolement, par échantillonnage portant sur 5% des points lumineux rénovés.



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 8

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Muriel LARRIEU, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Julien BELMONTE, Michel BURGAN, Christian CARDONA, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Philippe LALANNE, Christophe LOIZON, Roland MARAGNON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Francis SEYNAEVE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain BACQUE : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
Mme. Isabelle BLANCHARD : pouvoir à M. Cyril COTONAT
Mme. Véronique THIEUX-LOUIT : pouvoir à M. Max LÉZIAN
M. Antoine MENDES : pouvoir à M. Guy FORMENT
M. Bruno BLONDEAU : pouvoir à M. Eric ARIES

ENVIRONNEMENT : DEMANDE DE REPORT DE LA REFORME DES TARIFS DU PHOTOVOLTAÏQUE -

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers rappelle à l'assemblée qu'en tant qu'actionnaire de l'AREC Occitanie, le Comité syndical est invité à prendre une motion afin de demander le report de la réforme des tarifs du photovoltaïque : S21.

En effet, le Gouvernement a présenté, début février, les évolutions du cadre de soutien public pour les petites et moyennes installations solaires sur bâtiment prévoyant :

- Sur l'autoconsommation résidentielle :

Un tarif de rachat du surplus divisé par plus de trois, passant de 126,9€/MWh. La prime à l'investissement sera homogénéisée sur le segment 0-9kWc et divisé par deux.

- Sur les « moyennes toitures » (100-500kWc) :

Une baisse de 10% sur le tarif pour les demandes compétes de raccordement à compter du 30 avril 2025. Ce niveau tarifaire sera couplé à un mécanisme de dégressivité de 6 % chaque fois que la volumétrie dépassera de 1,25 fois le volume prévu, qui est calibré à 359MW/trimestre. D'après l'analyse des services de Territoire d'Energie du Gers avec ces nouvelles dispositions, c'est plus de

la moitié des projets gersois qui disparaîtraient immédiatement faute de financement et avec la dégressivité derrière à très court terme, cela pourrait concerner la totalité des projets. Le monde agricole et les collectivités seraient les plus touchés, leurs projets répondant à ce segment de puissance.

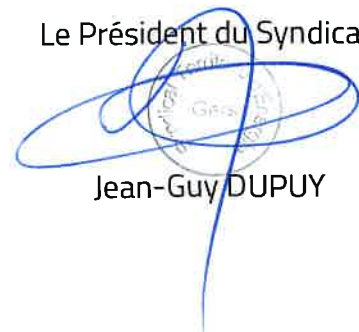
Il est demandé au Conseil syndical d'adopter une motion dont il est fait lecture et qui est jointe à la présente délibération.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De soutenir la motion de soutien, ci-jointe en annexe, demandant le report de la réforme des tarifs du photovoltaïque, pénalisant particulièrement le photovoltaïque en toiture, source privilégiée de production d'EnR sur le territoire du département du Gers.
- D'autoriser le Président à accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY





PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN FILIERE PHOTOVOLTAIQUE TOITURE

En février 2025, Marc Ferraci, Ministre de l'Industrie et de l'Energie, a rencontré les représentants de la filière photovoltaïque française SER et ENERPLAN pour leur présenter le projet de réforme de l'arrêté tarifaire S21 qui fixe les conditions de rachat de la production électrique sur toiture.

Le projet de réforme impacte durement le petit photovoltaïque toiture (segment 3 – 9KWC), le plus sollicité par les particuliers mais aussi le segment supérieur à 100 KWc plutôt réservé aux collectivités (toiture, ombrière) et les agriculteurs (hangar).

Pour les petits projets, c'est la fin des projets en injection totale et pour les projets en autoconsommation c'est une division par plus de trois du tarif de rachat. Pour les projets plus importants, la situation est plus complexe car le tarif en injection totale annoncé à 9,5 cts le KWh est amené à diminuer en fonction de la volumétrie des projets pour atteindre un plafond de 8 cts le KWh. La dégressivité du tarif n'est pas linéaire mais plutôt exponentielle, créant un sentiment d'incertitude fort. A 8 cts le KWh plus aucun projet n'arrive à atteindre un équilibre économique.

Une projection des annonces sur les projets gersois, laisse entendre que c'est un véritable moratoire du photovoltaïque toiture et la fin d'une filière prometteuse avec des centaines d'emplois qui seront perdus très rapidement. C'est aussi la fin des équipements pour les collectivités et les agriculteurs financés par le solaire.

Ce projet d'arrêté est passé en Conseil supérieur de l'énergie (CSE) pour avis le 6 mars 2025.

Lors des discussions avec le CSE, le Gouvernement a maintenu ses positions sur la baisse du tarif d'achat pour les installations < 500 kWc avec une dégressivité maintenue malgré les demandes de gel formulées par la filière.

Le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) a voté massivement en faveur des amendements portés par le syndicat des énergies renouvelables (SER) et ENERPLAN : 45 voix pour, 2 contre et 14 abstentions. Toutefois, le CSE n'est que consultatif, ces propositions ont été rejetées par le Gouvernement.

Suite à ce vote, la commission de régulation de l'énergie (CRE) a pris position. Elle reste favorable à une future baisse des tarifs mais elle s'oppose à la dégressivité. La CRE considère également pertinent d'adapter les dispositifs de soutien pour mieux maîtriser les volumes et souhaite éviter les effets STOP and GO préjudiciables aux acteurs économiques. Elle se dit également défavorable à la rétroactivité.

Le Syndicat Territoire d'Energie Gers s'inquiète donc des orientations nationales retenues, orientations contraires autant à la charte EnR départementale du Gers qu'à la volonté des élus du Conseil syndical de prioriser le développement du photovoltaïque en toiture.

Il est demandé au Conseil syndical de voter une motion pour appeler le Gouvernement à entendre les arguments de la filière photovoltaïque émis lors de la réunion du CSE du 6 mars 2025 et de prendre en compte le vote massif en faveur des amendements portés pour ne pas stopper le développement de la filière toiture. Le Conseil syndical rappelle au Gouvernement que la CRE a pris, elle aussi, position, en demandant la fin de la rétroactivité et la fin de la dégressivité associée au tarif qui font partie des amendements précités.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : BUDGET SDEG (M57) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25320007500013

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE D AUCH

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	49
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	50

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	53
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
B3.1 - Etat des provisions constituées	55
B3.2 - Etalement des provisions	57
B4 - Etat des charges transférées	58
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	59
B6 - Prêts	61
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	62
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	63
B7.3 - Etat des emprunts garantis	64
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	65
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	66
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	67
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	68
B7.8 - Autres engagements donnés	69
B7.9 - Autres engagements reçus	70
B8 - Subventions versées	71
B9 - Etat du personnel	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	75
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	76
B11.2 - Liste des établissements publics créés	77
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	78
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	79
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	80
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	81
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	83
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	84
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	85
D3 - Décisions en matière de taux	87
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	88
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	90
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	92
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	93
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	94

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
I	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	22 390 943,42	31 410 307,68	16 163 682,86	A1 25 183 047,12
Investissement	18 566 740,58	20 133 330,57	(3) 16 163 682,86	A2 17 730 272,85
Fonctionnement	3 824 202,84	11 276 977,11	(4) 0,00	A3 7 452 774,27

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	6 910 550,15	III + IV 0,00	B1 -6 910 550,15
Investissement	I	6 910 550,15	III 0,00	B2 -6 910 550,15
Fonctionnement	II	0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	18 272 496,97
Investissement	A2 + B2	10 819 722,70
Fonctionnement	A3 + B3	7 452 774,27

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 6 910 550,15
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	6 816 149,52
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	94 400,63
45813	OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	94 400,63
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

VOTE			DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		37 600 196,97	26 780 474,27

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		6 910 550,15	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 17 730 272,85

= =

Total de la section d'investissement (2)		44 510 747,12	44 510 747,12
--	--	---------------	---------------

VOTE			DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		11 734 500,00	11 734 500,00

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

= =

Total de la section de fonctionnement (3)		11 734 500,00	11 734 500,00
---	--	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (4)

		56 245 247,12	56 245 247,12
--	--	---------------	---------------

(1) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 050 000,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	55 000,00	0,00	302 000,00	302 000,00	302 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	35 183 478,61	6 816 149,52	32 278 196,97	32 278 196,97	39 094 346,49
Total des dépenses d'équipement		36 293 478,61	6 816 149,52	34 235 196,97	34 235 196,97	41 051 346,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	10 000,00	0,00	865 000,00	865 000,00	865 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 010 000,00	0,00	1 865 000,00	1 865 000,00	1 865 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 500 000,00	94 400,63	1 000 000,00	1 000 000,00	1 094 400,63
Total des dépenses réelles d'investissement		38 803 478,61	6 910 550,15	37 100 196,97	37 100 196,97	44 010 747,12

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00

TOTAL	38 803 478,61	6 910 550,15	37 600 196,97	37 600 196,97	44 510 747,12
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 510 747,12
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	8 400 000,00	0,00	8 802 000,00	8 802 000,00	8 802 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes d'équipement		8 405 000,00	0,00	8 807 000,00	8 807 000,00	8 807 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	9 272 886,83	0,00	7 452 774,27	7 452 774,27	7 452 774,27
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		9 672 886,83	0,00	8 452 774,27	8 452 774,27	8 452 774,27
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	1 500 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		19 577 886,83	0,00	18 259 774,27	18 259 774,27	18 259 774,27

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	5 171 500,00		4 520 700,00	4 520 700,00	4 520 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 171 500,00		8 520 700,00	8 520 700,00	8 520 700,00

TOTAL	28 749 386,83	0,00	26 780 474,27	26 780 474,27	26 780 474,27
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	17 730 272,85
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 510 747,12
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

8 020 700,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 243 500,00	0,00	1 478 500,00	1 478 500,00	1 478 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 032 000,00	0,00	1 057 000,00	1 057 000,00	1 057 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	218 000,00	0,00	258 000,00	258 000,00	258 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 493 500,00	0,00	2 793 500,00	2 793 500,00	2 793 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		300,00	300,00	300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 513 500,00	0,00	3 213 800,00	3 213 800,00	3 213 800,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	5 171 500,00		4 520 700,00	4 520 700,00	4 520 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 171 500,00		8 520 700,00	8 520 700,00	8 520 700,00

TOTAL	11 685 000,00	0,00	11 734 500,00	11 734 500,00	11 734 500,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 734 500,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 000,00	0,00	183 000,00	183 000,00	183 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 850 000,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
74	Dotations et participations (3)	5 190 000,00	0,00	4 720 000,00	4 720 000,00	4 720 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 500 000,00	0,00	2 220 000,00	2 220 000,00	2 220 000,00
Total des recettes de gestion courante		11 683 000,00	0,00	11 223 000,00	11 223 000,00	11 223 000,00
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 685 000,00	0,00	11 234 500,00	11 234 500,00	11 234 500,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00

TOTAL	11 685 000,00	0,00	11 734 500,00	11 734 500,00	11 734 500,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 734 500,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	8 020 700,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	865 000,00	0,00	865 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	302 000,00	0,00	302 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	39 094 346,49	500 000,00	39 594 346,49
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 094 400,63	0,00	1 094 400,63
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		44 010 747,12	500 000,00	44 510 747,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 510 747,12
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 478 500,00		1 478 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 057 000,00		1 057 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	258 000,00	0,00	258 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	420 000,00	0,00	420 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	300,00	4 000 000,00	4 000 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 520 700,00	4 520 700,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 213 800,00	8 520 700,00	11 734 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 734 500,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	8 802 000,00	0,00	8 802 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	5 000,00	0,00	5 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 000 000,00	4 000 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 520 700,00	4 520 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		10 807 000,00	8 520 700,00	19 327 700,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	17 730 272,85
--	----------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	7 452 774,27
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 510 747,12
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	183 000,00		183 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		500 000,00	500 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	4 100 000,00		4 100 000,00
74	Dotations et participations (8)	4 720 000,00		4 720 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
76	Produits financiers	1 500,00	0,00	1 500,00
77	Produits spécifiques (8)	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 234 500,00	500 000,00	11 734 500,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			11 734 500,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	38 803 478,61	6 910 550,15	0,00	37 600 196,97	37 600 196,97	0,00	37 600 196,97	44 510 747,12
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	1 050 000,00	0,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00
21 Immobilisations corporelles	55 000,00	0,00	0,00	302 000,00	302 000,00	0,00	302 000,00	302 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	35 183 478,61	6 816 149,52	0,00	32 278 196,97	32 278 196,97	0,00	32 278 196,97	39 094 346,49
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	36 293 478,61	6 816 149,52	0,00	34 235 196,97	34 235 196,97	0,00	34 235 196,97	41 051 346,49
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	865 000,00	865 000,00	0,00	865 000,00	865 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	1 010 000,00	0,00	0,00	1 865 000,00	1 865 000,00	0,00	1 865 000,00	1 865 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	1 500 000,00	94 400,63	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 094 400,63
Total des dépenses réelles	38 803 478,61	6 910 550,15	0,00	37 100 196,97	37 100 196,97	0,00	37 100 196,97	44 010 747,12
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)		0,00
--	--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								
		I			II			44 510 747,12

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	19 476 500,00	0,00	19 327 700,00	19 327 700,00	19 327 700,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	8 400 000,00	0,00	8 802 000,00	8 802 000,00	8 802 000,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
Total des recettes d'équipement	8 405 000,00	0,00	8 807 000,00	8 807 000,00	8 807 000,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	400 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 500 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
Total des recettes réelles	10 305 000,00	0,00	10 807 000,00	10 807 000,00	10 807 000,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	5 171 500,00		4 520 700,00	4 520 700,00	4 520 700,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	9 171 500,00		8 520 700,00	8 520 700,00	8 520 700,00	

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)				17 730 272,85
--	--	--	--	---------------

Affectation au compte 1068 (8)				7 452 774,27
--------------------------------	--	--	--	--------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	

Total des recettes d'investissement cumulées				44 510 747,12
--	--	--	--	---------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE				A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	38 803 478,61	6 910 550,15	0,00	37 600 196,97	37 600 196,97	0,00	37 600 196,97	44 510 747,12
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051 Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	1 050 000,00	0,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00
2041482 Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	1 000 000,00	0,00		1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
2041582 Autres grpis - Bâtiments et installat'	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21 Immobilisations corporelles	55 000,00	0,00	0,00	302 000,00	302 000,00	0,00	302 000,00	302 000,00
21318 Autres bâtiments publics	0,00	0,00		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
21352 Bâtiments privés	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2181 Install. générales, agencements	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21828 Autres matériels de transport	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21838 Autre matériel informatique	5 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	35 183 478,61	6 816 149,52	0,00	32 278 196,97	32 278 196,97	0,00	32 278 196,97	39 094 346,49
2313 Constructions	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2315 Install., matériel et outill. technique	24 278 390,02	5 867 402,54		22 587 737,88	22 587 737,88	0,00	22 587 737,88	28 455 140,42
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	10 905 088,59	913 495,07		9 680 459,09	9 680 459,09	0,00	9 680 459,09	10 593 954,16
2318 Autres immo. corporelles en cours	0,00	35 251,91		0,00	0,00	0,00	0,00	35 251,91
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'équipement	36 293 478,61	6 816 149,52	0,00	34 235 196,97	34 235 196,97	0,00	34 235 196,97	41 051 346,49
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	10 000,00	0,00		865 000,00	865 000,00		865 000,00	865 000,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		855 000,00	855 000,00		855 000,00	855 000,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Opte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
261 Titres de participation	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 010 000,00	0,00	0,00	1 865 000,00	1 865 000,00	0,00	1 865 000,00	1 865 000,00
45 ... Opérations pour compte de tiers (5)	1 500 000,00	94 400,63	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 094 400,63
45811 OPERATIONS SOUS MANDATS TELECOM	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
45813 OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	1 000 000,00	94 400,63		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	594 400,63
Total des dépenses réelles	38 803 478,61	6 910 550,15	0,00	37 100 196,97	37 100 196,97	0,00	37 100 196,97	44 010 747,12
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
2315 Install., matériel et outill. technique	0,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	0,00	I		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre								

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	19 476 500,00	0,00	19 327 700,00	19 327 700,00	19 327 700,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	8 400 000,00	0,00	8 802 000,00	8 802 000,00	8 802 000,00
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	1 000 000,00	0,00	2 475 000,00	2 475 000,00	2 475 000,00
1321 Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	5 600 000,00	0,00	5 327 000,00	5 327 000,00	5 327 000,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	1 800 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2315 Install., matériel et outill. technique	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes d'équipement	8 405 000,00	0,00	8 807 000,00	8 807 000,00	8 807 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
10222 FCTVA	400 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	400 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 500 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes réelles	10 305 000,00	0,00	10 807 000,00	10 807 000,00	10 807 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	5 171 500,00		4 520 700,00	4 520 700,00	4 520 700,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
261 Titres de participation	0,00		0,00	0,00	0,00
28041482 Subv. Autres crns: Bâtiments, installations	2 603 000,00		2 577 900,00	2 577 900,00	2 577 900,00
28041582 Autres grpts - Bâtiments et installat°	189 000,00		189 000,00	189 000,00	189 000,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	600,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281351	Bâtiments publics	7 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 188 000,00		1 188 000,00	1 188 000,00	1 188 000,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
281838	Autre matériel informatique	7 100,00		7 100,00	7 100,00	7 100,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 100,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 200,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		9 171 500,00		8 520 700,00	8 520 700,00	8 520 700,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL									
011	Charges à caractère général (3)	1 243 500,00	0,00	0,00	11 734 500,00	11 734 500,00	0,00	11 734 500,00	11 734 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 032 000,00	0,00	0,00	1 478 500,00	1 478 500,00	0,00	1 478 500,00	1 478 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	1 057 000,00	1 057 000,00		1 057 000,00	1 057 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	218 000,00	0,00	0,00	258 000,00	258 000,00	0,00	258 000,00	258 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 493 500,00	0,00	0,00	2 793 500,00	2 793 500,00	0,00	2 793 500,00	2 793 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	0,00	420 000,00	420 000,00		420 000,00	420 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			300,00	300,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		20 000,00	0,00	0,00	420 300,00	420 300,00		420 300,00	420 300,00
Total des dépenses réelles		2 513 500,00	0,00	0,00	3 213 800,00	3 213 800,00	0,00	3 213 800,00	3 213 800,00
023	Virement à la section d'investissement	5 171 500,00			4 520 700,00	4 520 700,00		4 520 700,00	4 520 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 000 000,00			4 000 000,00	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 171 500,00			8 520 700,00	8 520 700,00		8 520 700,00	8 520 700,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)			0,00
---------------------------------------	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées			11 734 500,00
---	--	--	---------------

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 88 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	11 685 000,00	0,00	11 734 500,00	11 734 500,00	11 734 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 000,00	0,00	183 000,00	183 000,00	183 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 850 000,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
74	Dotations et participations (2)	5 190 000,00	0,00	4 720 000,00	4 720 000,00	4 720 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 500 000,00	0,00	2 220 000,00	2 220 000,00	2 220 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 683 000,00	0,00	11 223 000,00	11 223 000,00	11 223 000,00
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
Total des recettes réelles		11 685 000,00	0,00	11 234 500,00	11 234 500,00	11 234 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées		11 734 500,00
---	--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	11 685 000,00	0,00	0,00	11 734 500,00	11 734 500,00	0,00	11 734 500,00	11 734 500,00
011	Charges à caractère général (4)	1 243 500,00	0,00	0,00	1 478 500,00	1 478 500,00	0,00	1 478 500,00	1 478 500,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60622	Carburants	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	100 000,00	0,00		254 000,00	254 000,00	0,00	254 000,00	254 000,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61358	Autres	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	13 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	800 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6168	Autres primes d'assurance	15 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
617	Etudes et recherches	53 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	1 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6234	Réceptions	20 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6238	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 032 000,00	0,00		1 057 000,00	1 057 000,00		1 057 000,00	1 057 000,00
6331	Versement mobilité	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	630 000,00	0,00		650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
64131	Rémunérations	40 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6488	Autres	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	218 000,00	0,00	0,00	258 000,00	258 000,00	0,00	258 000,00	258 000,00
65311	Indemnités de fonction	106 000,00	0,00		106 000,00	106 000,00	0,00	106 000,00	106 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65568	Autres contributions	55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	27 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
65811	Droits d'"utilisé" - informatique nuage	4 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
65888	Autres	16 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 493 500,00	0,00	0,00	2 793 500,00	2 793 500,00	0,00	2 793 500,00	2 793 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		420 000,00	420 000,00		420 000,00	420 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00		420 000,00	420 000,00		420 000,00	420 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			300,00	300,00		300,00	300,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			300,00	300,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		20 000,00	0,00	0,00	420 300,00	420 300,00		420 300,00	420 300,00
Total des dépenses réelles		2 513 500,00	0,00	0,00	3 213 800,00	3 213 800,00	0,00	3 213 800,00	3 213 800,00
023	Virement à la section d'investissement	5 171 500,00			4 520 700,00	4 520 700,00		4 520 700,00	4 520 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 000 000,00			4 000 000,00	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	4 000 000,00			4 000 000,00	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 171 500,00			8 520 700,00	8 520 700,00		8 520 700,00	8 520 700,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	11 685 000,00	0,00	11 734 500,00	11 734 500,00	11 734 500,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 000,00	0,00	183 000,00	183 000,00	183 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	80 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
704	Travaux	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 850 000,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
73141	Accise sur l'électricité	3 850 000,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
74	Dotations et participations (3)	5 190 000,00	0,00	4 720 000,00	4 720 000,00	4 720 000,00
744	FCTVA	80 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74748	Participation autres communes	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
74758	Participation autres groupements	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	1 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 500 000,00	0,00	2 220 000,00	2 220 000,00	2 220 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	2 000 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	1 920 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00
75888	Autres	500 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 683 000,00	0,00	11 223 000,00	11 223 000,00	11 223 000,00
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
761	Produits de participations	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7688	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 685 000,00	0,00	11 234 500,00	11 234 500,00	11 234 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
722	Immobilisations corporelles	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts capitalisés au compte 6615.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00						
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00						
1687 Autres dettes (total)					0,00						
Total général					0,00						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général												

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)		Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)							0,00	0,00		
Taux variable simple (total)							0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00		
Total							0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME			B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS					Délibération du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE				
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an ; €				
	Catégories de biens amortis			Durée (en années)	

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N		B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des Immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)					Date de la délibération : 01/01/2025
N° opération : 1	Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS TELECOM TRAVAUX SOUS MANDAT TELECOM	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	704 182,15	0,00	500 000,00	500 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers (5)	704 075,76	0,00	500 000,00	500 000,00
4582	Opérations pour compte de tiers (5)	106,39	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	704 182,15	0,00	500 000,00	500 000,00
	RECETTES (b)	722 551,08	0,00	500 000,00	500 000,00
4582	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	722 551,08	0,00	500 000,00	500 000,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	722 551,08	0,00	500 000,00	500 000,00

Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC					Date de la délibération : 01/01/2025
N° opération : 3		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	1 144 024,76	94 400,63	500 000,00	594 400,63
4581	Opérations pour compte de tiers (5)	1 144 024,76	94 400,63	500 000,00	594 400,63
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	1 144 024,76	94 400,63	500 000,00	594 400,63
	RECETTES (b)	1 129 469,97	0,00	500 000,00	500 000,00
4582	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 129 469,97	0,00	500 000,00	500 000,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 3	Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC			Date de la délibération : 01/01/2025	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		1 129 469,97	0,00	500 000,00	500 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complébilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	IV
	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	IV
	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)													
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement			Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II		
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	6,90	0,00	6,90
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		13,00	0,00	13,00	11,90	1,00	12,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	458	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
Soc : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
POL : Police
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve que le fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Entrées collectives territoriales (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
332-32 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	17 730 272,85	17 730 272,85
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-6 910 550,15	-6 910 550,15
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	10 819 722,70	10 819 722,70

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	7 452 774,27	7 452 774,27
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	10 819 722,70	10 819 722,70
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	18 272 496,97	18 272 496,97

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	9 520 700,00	9 520 700,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	9 520 700,00	9 520 700,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 520 700,00	III 9 520 700,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 000 000,00	1 000 000,00
10222	FCTVA	1 000 000,00	1 000 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		8 520 700,00	8 520 700,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
261	Titres de participation	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv. Autres cnés: Bâtiments, installations	2 577 900,00	2 577 900,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	189 000,00	189 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 000,00	4 000,00
281351	Bâtiments publics	7 000,00	7 000,00
281534	Réseaux d'électrification	10 000,00	10 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	4 000,00	4 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 188 000,00	1 188 000,00
281828	Autres matériels de transport	8 000,00	8 000,00
281838	Autre matériel informatique	7 100,00	7 100,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00	3 000,00
28188	Autres immo. corporelles	2 000,00	2 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 520 700,00	4 520 700,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		IV
		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET			D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
----------------	-----	------	------------------------	--	------

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	IV
	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Réage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes		0,00
TOTAL CHARGES (2)		0,00
Contributions aux ECE		0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)		0,00
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)		0,00
Résultat financier		0,00
RESULTAT COURANT (5)		0,00
Résultat spécifique		0,00
RESULTAT NET (6)		0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS						D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		IV
		D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2025

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM			D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/04/2025

Présenté par Le Président, Jean-Guy DUPUY (1),

A AUCH, le 23/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Comité Syndical(2), réunie en session ordinaire

A AUCH, le 23/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité Syndical (2),(3).

001. DUPUY JEAN-GUY , Président	
---------------------------------	--

Certifié exécutoire par Le Président, Jean-Guy DUPUY (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/04/2025

Présenté par Le Président, Jean-Guy DUPUY (1),

A AUCH, le 23/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Comité Syndical(2), réunie en session ordinaire

A AUCH, le 23/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité Syndical (2).(3).

001. DUPUY JEAN-GUY , Président



Certifié exécutoire par Le Président, Jean-Guy DUPUY (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « la président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BP-EXERCICE 2025

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 032-253200075-20250423-2025_04_001BIS-BF

ARIES Eric	ESQUIRO Paul
BACQUÉ Alain	FORMENT Guy
BARON Philippe	GIACOSA Patrick
BELMONTE Julien	LALANNE Philippe
BLANCHARD Isabelle	LE MAIRE Jean-Claude
BLAYA Bruno	LOIZON Christophe
BLONDEAU Bruno	MARAGNON Roland
CABOS Christian	MENDES Antoine
CARDONA Christian	MARRAN Béatrice
CHAVAROT Henri	NOVARINI Michel
DERENS Anne-Sophie	PASQUALINI Jean-Claude
DIEDERICH Henri	PEYRUSSE Anne-Aymone
DORBES Marceau	PIETERS Christiane
DUCÉRE Jean	SEYNAEVE Francis
DUPOUTS Roland	TERRAIL Philippe
DURREY Joël	ZAGO Michel

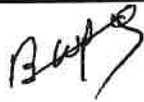
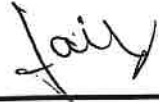
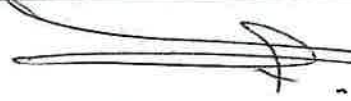
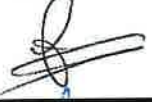
Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 032-253200075-20250423-2025_04_001BIS-BF

BP-EXERCICE 2025

BOUSQUET Jean-Claude 	LARRIEU Muriel 
BURGAN Michel	LÉZIAN Max 
COTONAT Cyril 	MESTE Michel
DUCLAVÉ Jean 	SAGANSAN Jean-Jacques 
DUFOUR Philippe 	SORIANO Michel 
FALCO Jean 	SOUMEILLAN Henri 
GOURGUES Gérard 	THIEUX-LOUIT Véronique 
LACOMME Pierre 	DUPUY Jean-Guy 

NOTE

SUR LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux et notamment la note de présentation brève et synthétique.

Ainsi dans toutes les communes et dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales.

1 – La situation financière du Syndicat Territoire d'Energie Gers à la fin de l'exercice 2024 –

L'exécution du budget du Syndicat Territoire d'Energies du Gers durant l'exercice 2024 telle qu'elle ressort du débat d'orientation budgétaire (délibération du 12 mars 2025) s'établit comme suit :

• Dépenses totales réalisées	22 390 943,42 €
• Dépenses de fonctionnement	3 824 202,84 €
dont dépenses réelles	2 080 933,27 €
dont opérations d'ordre (amortissements)	1 743 269,57 €
• Dépenses d'investissement	18 566 740,58 €
dont travaux d'électrification rurale	9 735 805,76 €
dont travaux d'éclairage public	6 557 697,57 €
dont subventions d'équipement pour les travaux d'éclairage public	1 520 548,52 €
dont travaux téléphoniques	185 640,65 €
dont opérations d'ordre	460 337,34 €
dont autres dépenses d'investissement	44 691,51 €
dont travaux de rénovation au 2 Place du Foirail 32000 AUCH	62 019,23

• Recettes totales réalisées	22 137 420,85 €
▪ Recettes de fonctionnement	11 276 977,11 €
▪ Recettes d'investissement	10 860 443,74 €
• Affectation du résultat 2023	9 272 886,83 €
• Restes à réaliser de l'exercice 2024	6 910 550,15 €

L'évolution des dépenses du Syndicat Territoire d'Energies du Gers depuis 2016 s'établit comme dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président a proposé pour 2025 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2024 lors de la réunion du Comité du Syndicat Territoire d'Energies du Gers du 12 mars 2025 où s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

2 – Le projet de budget pour 2025 –

Le budget de l'exercice 2025 s'équilibre à hauteur de 44 510 747,12 euros en section d'investissement et à hauteur de 11 734 500 euros en section de fonctionnement.

L'investissement se répartit entre l'électrification rurale et l'éclairage public, auxquels se rajoutent des travaux connexes comme prévus dans les statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers.

Ces répartitions sont détaillées dans le projet de budget.

Le fonctionnement : 11 734 500 euros en dépenses ;

- Les dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre, hors opérations de régularisation et sans l'entretien de l'éclairage public, représentent 1 989 500 euros (674 500 euros en charges à caractère général, 1 057 000 euros en charges de personnel, 258 000 euros en charges de gestion courante)
- 800 000 euros seront consacrés à l'entretien de l'éclairage public des communes ;
- Le reste des dépenses de fonctionnement, soit 8 945 000 euros, représente des virements à la section d'investissement ou des opérations de régularisation.

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par l'accise sur l'électricité, soit 4 100 000 euros, par la redevance de concession, soit 2 000 000 euros, et par des participations des communes et autres collectivités territoriales, soit 4 600 000 euros.

3 – Etat du personnel du Syndicat Territoire d'Energie Gers, comme défini par la délibération du 27 février 2024 –

TABLEAU DES EMPLOIS DU STEG

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 032-253200075-20250423-2025_04_001BIS-BF

SLOW
Nombre Emplois

pourvus

CADRES D'EMPLOI	Durée hebdomadaire	Fonctions attachées à l'emploi		
-----------------	--------------------	--------------------------------	--	--

FILIERE ADMINISTRATIVE

ATTACHE TERRITORIAL	35h	Directeur administratif Responsable administratif et financier Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Contrôle du Cahier des Charges de Concession Questions juridiques propres à l'énergie Gestion administrative et juridique	1	OUI
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat général	1	NON
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat technique Comptabilité	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Accueil - Standard Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Comptabilité Secrétariat	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Secrétariat technique Comptabilité	1	NON
	35h	Secrétariat général	1	OUI

FILIERE TECHNIQUE

INGENIEUR TERRITORIAL	35h	Directeur des services du STEG Directeur des services techniques Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseaux	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI
En référence au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	35h	Conseiller en énergie partagé Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35h	Informatique Assistant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI

EVOLUTION DES DEPENSES DU STEG DE 2016 A 2024

	Exécution en 2016	Exécution en 2017	Exécution en 2018	Exécution en 2019	Exécution en 2020	Exécution en 2021	Exécution en 2022	Exécution en 2023	Exécution en 2024
Total investissement	17 444 643,60 €	17 715 356,11 €	22 045 507,82 €	17 579 056,85 €	17 525 179,77 €	14 357 194,32 €	14 860 826,36 €	21 039 533,38 €	18 566 740,58 €
Electrification Rurale	12 803 524,27 €	11 093 721,73 €	10 823 281,92 €	11 078 240,42 €	11 580 283,32 €	10 772 072,92 €	11 074 791,14 €	12 464 386,23 €	9 735 805,76 €
Eclairage Public	3 373 938,05 €	3 143 053,83 €	7 453 857,66 €	3 653 529,93 €	3 038 460,15 €	2 677 176,05 €	2 800 600,38 €	5 956 199,65 €	6 557 697,57 €
Autres dépenses d'investissement	1 267 181,28 €	3 478 580,55 €	3 768 368,24 €	2 847 286,50 €	2 906 436,30 €	907 945,35 €	985 434,84 €	2 618 947,50 €	2 273 237,25 €
Total fonctionnement	2 419 449,99 €	2 145 379,47 €	2 303 472,62 €	2 721 246,78 €	2 817 426,84 €	5 532 207,30 €	3 534 849,44 €	3 821 766,09 €	3 824 202,84 €
Total des dépenses de l'exercice	19 864 093,59 €	19 860 735,58 €	24 348 980,44 €	20 300 303,63 €	20 342 606,61 €	19 889 401,62 €	18 395 675,80 €	24 861 299,47 €	22 390 943,42 €

(1) "Les autres dépenses d'investissement" en 2023 se décomposent comme suit :

Subvention-d'équipement pour les travaux d'éclairage public	1 520 548,52 €
Travaux téléphoniques	185 640,65 €
Opération d'ordre	460 337,34 €
Autre (dépenses d'investissement liées au fonctionnement du STEG)	44 691,51 €
Travaux de rénovation au 2 Plac du Foirail 32000 AUCH	62 019,23 €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : BUDGET SDEG (M57) (1)
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25320007500013

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE D AUCH

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	37
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	38
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	42
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	44
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	45
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	47
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	48

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	50
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	51
B3.1 - Etat des provisions constituées	52
B3.2 - Etalement des provisions	54
B4 - Etat des charges transférées	55
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	56
B6 - Prêts	58
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	59
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	60
B7.3 - Etat des emprunts garantis	61
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	62
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	63
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	64
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	65
B7.8 - Autres engagements donnés	66
B7.9 - Autres engagements reçus	67
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	68
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	69
B9 - Etat du personnel	70
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	74
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	75
B11.2 - Liste des établissements publics créés	76
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	77
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	78
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	111
B13 - Opérations liées aux cessions	112
B14 - Etat des travaux en régie	113
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	115
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	116
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	117
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	119
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	120
C2.1 - Situation des AP	122
C2.2 - Situation des AE	123
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	124
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	128
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	132
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	133
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	134
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	135
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	136
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	137
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	139
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	140
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	141
D4 - Gestion des fonds européens	142
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	143
D6 - Actions de formation des élus	144
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	145
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	146
D9 - Identification des flux croisés	147
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	148
D11 - Décisions en matière de taux	150
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	151
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	152
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	154
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	155
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	156
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	157

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

158

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET		
		I
		B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
 - Investissement : %
- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article » ;
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	22 390 943,42	31 410 307,68	16 163 682,86	A1 25 183 047,12
Investissement	18 566 740,58	20 133 330,57	(2) 16 163 682,86	A2 17 730 272,85
Dont 1068		9 272 886,83		
Fonctionnement	3 824 202,84	11 276 977,11	(3) 0,00	A3 7 452 774,27

RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 6 910 550,15	III + IV 0,00	B1 -6 910 550,15
Investissement	I 6 910 550,15	III 0,00	B2 -6 910 550,15
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	A1 + B1 18 272 496,97
Investissement	A2 + B2 10 819 722,70
Fonctionnement	A3 + B3 7 452 774,27

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 6 910 550,15
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	6 816 149,52
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	94 400,63
45813	OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	94 400,63
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	A	G		
	B	H		
Section de fonctionnement	3 824 202,84			11 276 977,11
Section d'investissement	18 566 740,58			20 133 330,57

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+		+	
	C	I		
	D	J		
Report en section de fonctionnement (002)	0,00		(si excédent)	0,00
Report en section d'investissement (001)	0,00		(si excédent)	16 163 682,86

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	22 390 943,42	= G + H + I + J	47 573 990,54
--	-----------------	---------------	-----------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K		
	F	L		
	= E + F	= K + L		
Section de fonctionnement	0,00			0,00
Section d'investissement	6 910 550,15			0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	6 910 550,15			0,00

RESULTAT CUMULE	= A + C + E	= G + I + K		
	= B + D + F	= H + J + L		
	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L		
Section de fonctionnement	3 824 202,84			11 276 977,11
Section d'investissement	25 477 290,73			36 297 013,43
TOTAL CUMULE	29 301 493,57			47 573 990,54

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		8 230 165,32
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	1 520 548,52	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	44 691,51	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	16 085 398,61	0,00
Total des réalisations d'équipement		17 650 638,64	8 230 165,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	412 217,41
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	412 217,41
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	455 764,60	474 791,44
Total des réalisations réelles en investissement		I 18 106 403,24	II 9 117 174,17
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	460 337,34	1 743 269,57
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 460 337,34	IV 1 743 269,57

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	18 566 740,58	II + IV	10 860 443,74
--------------	----------------	----------------------	----------------	----------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	16 163 682,86
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	9 272 886,83

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	18 566 740,58	II + IV + VI + VII	36 297 013,43
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	17 730 272,85			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 009 728,82	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	164 750,50
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	844 642,54	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	4 091 275,00
		74 Dotations et participations (1)	4 337 372,31
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	217 730,59	75 Autres produits de gestion courante (1)	2 213 809,58
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	2 072 101,95	Total recettes de gestion des services	10 807 207,39
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	366,60
67 Charges spécifiques (1)	8 831,32	77 Produits spécifiques (1)	9 065,78
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 2 080 933,27	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 10 816 639,77

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 743 269,57	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	460 337,34
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 1 743 269,57	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 460 337,34

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 3 824 202,84	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 11 276 977,11
---	-----------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 3 824 202,84	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 11 276 977,11
---	---------------------------------	---	-----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	7 452 774,27
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 520 548,52	0,00	1 520 548,52
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	44 691,51	0,00	44 691,51
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	16 085 398,61	460 337,34	16 545 735,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	455 764,60	0,00	455 764,60
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		18 106 403,24	460 337,34	18 566 740,58

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	1 009 728,82		1 009 728,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	844 642,54		844 642,54
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	217 730,59	0,00	217 730,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	8 831,32	3 750,00	12 581,32
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 739 519,57	1 739 519,57
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 080 933,27	1 743 269,57	3 824 202,84

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	412 217,41	0,00	412 217,41
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	8 230 165,32	0,00	8 230 165,32
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	3 750,00	3 750,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 739 519,57	1 739 519,57
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	474 791,44	0,00	474 791,44
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		9 117 174,17	1 743 269,57	10 860 443,74

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	9 272 886,83
---	---------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	16 163 682,86
--	----------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	164 750,50		164 750,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		460 337,34	460 337,34
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	4 091 275,00		4 091 275,00
74	Dotations et participations (8)	4 337 372,31		4 337 372,31
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 213 809,58	0,00	2 213 809,58
76	Produits financiers	366,60	0,00	366,60
77	Produits spécifiques (8)	9 065,78	0,00	9 065,78
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 816 639,77	460 337,34	11 276 977,11

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES			A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	44 913 069,69	18 566 740,58	6 910 550,15	19 435 778,96	0,00	18 566 740,58
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	1 650 000,00	1 520 548,52	0,00	129 451,48	0,00	1 520 548,52
21 Immobilisations corporelles	55 000,00	44 691,51	0,00	10 308,49	0,00	44 691,51
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	40 093 556,90	16 085 398,61	6 816 149,52	17 192 008,77	0,00	16 085 398,61
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	41 803 556,90	17 650 638,64	6 816 149,52	17 336 768,74	0,00	17 650 638,64
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	1 010 000,00	0,00	0,00	1 010 000,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	1 599 512,79	455 764,60	94 400,63	1 049 347,56	0,00	455 764,60
Total des dépenses réelles	44 413 069,69	18 106 403,24	6 910 550,15	19 396 116,30	0,00	18 106 403,24
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	500 000,00	460 337,34		39 662,66		460 337,34
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	500 000,00	460 337,34		39 662,66		460 337,34
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	44 913 069,69	18 566 740,58	6 910 550,15	19 435 778,96	0,00	18 566 740,58

(1) Dépenses engagées non mandataées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		III
		A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	28 749 386,83	20 133 330,57	0,00	8 616 056,26
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	8 400 000,00	8 230 165,32	0,00	169 834,68
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Total des recettes d'équipement	8 405 000,00	8 230 165,32	0,00	174 834,68
10 Dotations, fonds divers et réserves	9 672 886,83	9 685 104,24	0,00	-12 217,41
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	9 672 886,83	9 685 104,24	0,00	-12 217,41
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	1 500 000,00	474 791,44	0,00	1 025 208,56
Total des recettes réelles	19 577 886,83	18 390 061,00	0,00	1 187 825,83
021 Virement de la section de fonctionnement (4)	5 171 500,00			
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	4 000 000,00	1 743 269,57		2 256 730,43
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	9 171 500,00	1 743 269,57		7 428 230,43
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	16 163 682,86			
Total des recettes d'investissement cumulées	44 913 069,69	36 297 013,43	0,00	8 616 056,26

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE			A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	44 913 069,69	18 566 740,58	6 910 550,15	19 435 778,96	0,00	18 566 740,58
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
2051	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
204	1 650 000,00	1 520 548,52	0,00	129 451,48	0,00	1 520 548,52
2041482	1 600 000,00	1 489 780,26	0,00	110 219,74	0,00	1 489 780,26
2041582	50 000,00	30 768,26	0,00	19 231,74	0,00	30 768,26
21	55 000,00	44 691,51	0,00	10 308,49	0,00	44 691,51
2158	0,00	1 591,20	0,00	-1 591,20	0,00	1 591,20
2181	10 000,00	3 819,17	0,00	6 180,83	0,00	3 819,17
21828	30 000,00	32 092,87	0,00	-2 092,87	0,00	32 092,87
21838	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
21848	10 000,00	7 188,27	0,00	2 811,73	0,00	7 188,27
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	40 093 556,90	16 085 398,61	6 816 149,52	17 192 008,77	0,00	16 085 398,61
2313	0,00	62 019,23	0,00	-62 019,23	0,00	62 019,23
2315	29 152 846,85	9 735 805,76	5 867 402,54	13 549 638,55	0,00	9 735 805,76
2317	9 805 088,59	5 277 780,05	913 495,07	3 613 813,47	0,00	5 277 780,05
2318	1 135 621,46	1 009 793,57	35 251,91	90 575,98	0,00	1 009 793,57
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	41 803 556,90	17 650 638,64	6 816 149,52	17 336 768,74	0,00	17 650 638,64
10	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
1328	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
261	Titres de participation	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 010 000,00	0,00	0,00	1 010 000,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 599 512,79	455 764,60	94 400,63	1 049 347,56	0,00	455 764,60
45811	OPERATIONS SOUS MANDATS TELECOM	500 000,00	185 640,65	0,00	314 359,35	0,00	185 640,65
45813	OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	1 099 512,79	270 123,95	94 400,63	734 988,21	0,00	270 123,95
45821	TRAVAUX SOUS MANDAT TELECOM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		44 413 069,69	18 106 403,24	6 910 550,15	19 396 116,30	0,00	18 106 403,24
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	500 000,00	460 337,34		39 662,66		460 337,34
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	500 000,00	460 337,34		39 662,66		460 337,34
2315	Install., matériel et outill. technique	500 000,00	460 337,34		39 662,66		460 337,34
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		500 000,00	460 337,34		39 662,66		460 337,34

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement									
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		28 749 386,83	20 133 330,57	0,00	8 616 056,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 400 000,00	8 230 165,32	0,00	169 834,68
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 000 000,00	1 129 838,96	0,00	-129 838,96
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 600 000,00	6 157 945,23	0,00	-557 945,23
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 800 000,00	942 381,13	0,00	857 618,87
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Total des recettes d'équipement		8 405 000,00	8 230 165,32	0,00	174 834,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 672 886,83	9 685 104,24	0,00	-12 217,41
10222	FCTVA	400 000,00	412 217,41	0,00	-12 217,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 272 886,83	9 272 886,83	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		9 672 886,83	9 685 104,24	0,00	-12 217,41
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 500 000,00	474 791,44	0,00	1 025 208,56
Total des recettes réelles		19 577 886,83	18 390 061,00	0,00	1 187 825,83
021	Virement de la section de fonctionnement	5 171 500,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	4 000 000,00	1 743 269,57		2 256 730,43
261	Titres de participation	0,00	3 750,00		-3 750,00
28041482	Subv. Autres ches: Bâtiments, installations	2 603 000,00	939 526,01		1 663 473,99

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N+1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
28041582	Autres grpis - Bâtiments et installat°	189 000,00	18 782,13		170 217,87
2805	Licences, logiciels, droits similaires	600,00	2 256,00		-1 656,00
281351	Bâtiments publics	7 000,00	6 788,78		211,22
281534	Réseaux d'électrification	0,00	9 998,93		-9 998,93
28158	Autres inst., matériel, util. techniques	3 000,00	3 016,99		-16,99
28181	Installations générales, aménagt divers	1 188 000,00	743 648,67		444 351,33
281828	Autres matériels de transport	0,00	6 713,37		-6 713,37
281838	Autre matériel informatique	7 100,00	4 803,55		2 296,45
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 100,00	2 820,11		-1 720,11
28188	Autres immo. corporelles	1 200,00	1 165,03		34,97
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		9 171 500,00	1 743 269,57		7 428 230,43

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non tirées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16448.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE				B

DEPENSES								
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		11 685 000,00	3 824 202,84	0,00	0,00	7 860 797,16	0,00	3 824 202,84
011	Charges à caractère général (3)	1 243 500,00	1 009 728,82	0,00	0,00	233 771,18	0,00	1 009 728,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 032 000,00	844 642,54	0,00	0,00	187 357,46		844 642,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	218 000,00	217 730,59	0,00	0,00	269,41	0,00	217 730,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 493 500,00	2 072 101,95	0,00	0,00	421 398,05	0,00	2 072 101,95
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	8 831,32	0,00	0,00	11 168,68		8 831,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		20 000,00	8 831,32	0,00	0,00	11 168,68		8 831,32
Total des dépenses réelles		2 513 500,00	2 080 933,27	0,00	0,00	432 566,73	0,00	2 080 933,27
023	Virement à la section d'investissement	5 171 500,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 000 000,00	1 743 269,57			2 256 730,43		1 743 269,57
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		9 171 500,00	1 743 269,57			7 428 230,43		1 743 269,57

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
---	------	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	11 685 000,00	3 824 202,84	0,00	0,00	7 860 797,16	0,00	3 824 202,84
---	---------------	--------------	------	------	--------------	------	--------------

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

(1) Dépenses engagées non mandataées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		11 685 000,00	11 276 977,11	0,00	0,00	408 022,89
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 000,00	164 750,50	0,00	0,00	-21 750,50
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 850 000,00	4 091 275,00	0,00	0,00	-241 275,00
74	Dotations et participations (3)	4 690 000,00	4 337 372,31	0,00	0,00	352 627,69
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 500 000,00	2 213 809,58	0,00	0,00	286 190,42
Total des recettes de gestion des services		11 183 000,00	10 807 207,39	0,00	0,00	375 792,61
76	Produits financiers	2 000,00	366,60	0,00	0,00	1 633,40
77	Produits spécifiques (3)	0,00	9 065,78	0,00	0,00	-9 065,78
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		2 000,00	9 432,38	0,00	0,00	-7 432,38
Total des recettes réelles		11 185 000,00	10 816 639,77	0,00	0,00	368 360,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	500 000,00	460 337,34			39 662,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		500 000,00	460 337,34			39 662,66

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00		
--	------	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	11 685 000,00	11 276 977,11	0,00	408 022,89
---	---------------	---------------	------	------------

(1) Recettes justifiées non litées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	11 685 000,00	3 824 202,84	0,00	0,00	7 860 797,16	0,00	3 824 202,84
011	Charges à caractère général (4)	1 243 500,00	1 009 728,82	0,00	0,00	233 771,18	0,00	1 009 728,82
60611	Eau et assainissement	1 000,00	853,24	0,00	0,00	146,76	0,00	853,24
60612	Energie - Electricité	9 000,00	8 725,19	0,00	0,00	274,81	0,00	8 725,19
60622	Carburants	6 000,00	5 121,50	0,00	0,00	878,50	0,00	5 121,50
60623	Alimentation	2 500,00	1 454,26	0,00	0,00	1 045,74	0,00	1 454,26
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	1 430,81	0,00	0,00	4 569,19	0,00	1 430,81
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	12 847,42	0,00	0,00	7 152,58	0,00	12 847,42
6064	Fournitures administratives	7 000,00	7 524,13	0,00	0,00	-524,13	0,00	7 524,13
6068	Autres matières et fournitures	100 000,00	19 975,19	0,00	0,00	80 024,81	0,00	19 975,19
6132	Locations immobilières	3 000,00	803,18	0,00	0,00	2 196,82	0,00	803,18
61358	Autres	3 000,00	2 799,14	0,00	0,00	200,86	0,00	2 799,14
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	5 442,74	0,00	0,00	2 557,26	0,00	5 442,74
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	13 000,00	15 390,89	0,00	0,00	-2 390,89	0,00	15 390,89
615232	Entretien, réparations réseaux	800 000,00	680 127,76	0,00	0,00	119 872,24	0,00	680 127,76
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	2 198,71	0,00	0,00	6 801,29	0,00	2 198,71
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	9 647,21	0,00	0,00	352,79	0,00	9 647,21
6156	Maintenance	35 000,00	13 199,32	0,00	0,00	21 800,68	0,00	13 199,32
6168	Autres primes d'assurance	15 000,00	14 553,75	0,00	0,00	446,25	0,00	14 553,75
617	Etudes et recherches	53 000,00	61 490,40	0,00	0,00	-8 490,40	0,00	61 490,40
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 434,80	0,00	0,00	565,20	0,00	1 434,80
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	2 814,00	0,00	0,00	1 186,00	0,00	2 814,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	60 000,00	20 072,00	0,00	0,00	39 928,00	0,00	20 072,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 000,00	23 002,86	0,00	0,00	-22 002,86	0,00	23 002,86
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 000,00	32 975,76	0,00	0,00	-31 975,76	0,00	32 975,76
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	20 000,00	20 111,06	0,00	0,00	-111,06	0,00	20 111,06

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour informations, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	10 609,44	0,00	0,00	-3 609,44	0,00	10 609,44
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	4 767,85	0,00	0,00	232,15	0,00	4 767,85
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	9 815,56	0,00	0,00	184,44	0,00	9 815,56
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	15 685,68	0,00	0,00	-5 685,68	0,00	15 685,68
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	3 783,97	0,00	0,00	216,03	0,00	3 783,97
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	375,00	0,00	0,00	625,00	0,00	375,00
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	696,00	0,00	0,00	3 304,00	0,00	696,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 032 000,00	844 642,54	0,00	0,00	187 357,46		844 642,54
6331	Versement mobilité	3 000,00	2 174,22	0,00	0,00	825,78		2 174,22
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	387,75	0,00	0,00	612,25		387,75
6336	Cotisations CNEPT et CDGFPT	11 000,00	10 279,17	0,00	0,00	720,83		10 279,17
64111	Rémunération principale titulaires	630 000,00	557 969,00	0,00	0,00	72 031,00		557 969,00
64131	Rémunérations	40 000,00	36 563,52	0,00	0,00	3 436,48		36 563,52
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00	63 042,01	0,00	0,00	86 957,99		63 042,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	141 163,32	0,00	0,00	8 836,68		141 163,32
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	4 000,00	1 480,83	0,00	0,00	2 519,17		1 480,83
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	1 215,00	0,00	0,00	1 785,00		1 215,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	3 315,00	0,00	0,00	685,00		3 315,00
6488	Autres	35 000,00	27 052,72	0,00	0,00	7 947,28		27 052,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	218 000,00	217 730,59	0,00	0,00	269,41		217 730,59
65311	Indemnités de fonction	106 000,00	81 420,96	0,00	0,00	24 579,04		81 420,96
65312	Frais de mission et de déplacement	4 000,00	1 157,19	0,00	0,00	2 842,81		1 157,19
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	3 422,80	0,00	0,00	2 577,20		3 422,80
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	15 182,90	0,00	0,00	-15 182,90		15 182,90
65568	Autres contributions	55 000,00	48 034,38	0,00	0,00	6 965,62		48 034,38
657381	Subv. fonct. autres EPL	27 000,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00		27 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	4 000,00	13 875,60	0,00	0,00	-9 875,60		13 875,60

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
65888	Autres	16 000,00	27 636,76	0,00	0,00	-11 636,76	0,00	27 636,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 493 500,00	2 072 101,95	0,00	0,00	421 398,05	0,00	2 072 101,95
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	8 831,32	0,00	0,00	11 168,68		8 831,32
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	8 831,32	0,00	0,00	11 168,68		8 831,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		20 000,00	8 831,32	0,00	0,00	11 168,68		8 831,32
Total des dépenses réelles		2 513 500,00	2 080 933,27	0,00	0,00	432 566,73	0,00	2 080 933,27
023	Virement à la section d'investissement	5 171 500,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	4 000 000,00	1 743 269,57			2 256 730,43		1 743 269,57
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	3 750,00			-3 750,00		3 750,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	4 000 000,00	1 739 519,57			2 260 480,43		1 739 519,57
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		9 171 500,00	1 743 269,57			7 428 230,43		1 743 269,57

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	11 685 000,00	11 276 977,11	0,00	0,00	408 022,89
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 000,00	164 750,50	0,00	0,00	-21 750,50
7018	Autres ventes de produits finis	80 000,00	88 333,27	0,00	0,00	-8 333,27
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 000,00	62 840,74	0,00	0,00	-52 840,74
704	Travaux	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50 000,00	13 576,49	0,00	0,00	36 423,51
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 850 000,00	4 091 275,00	0,00	0,00	-241 275,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	3 850 000,00	4 091 275,00	0,00	0,00	-241 275,00
74	Dotations et participations (4)	4 690 000,00	4 337 372,31	0,00	0,00	352 627,69
744	FCTVA	80 000,00	99 664,82	0,00	0,00	-19 664,82
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
74748	Participation autres communes	3 500 000,00	3 730 546,25	0,00	0,00	-230 546,25
74758	Participation autres groupements	100 000,00	19 478,30	0,00	0,00	80 521,70
747888	Autres	0,00	1 605,60	0,00	0,00	-1 605,60
74888	Autres	1 000 000,00	486 077,34	0,00	0,00	513 922,66
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 500 000,00	2 213 809,58	0,00	0,00	286 190,42
752	Revenus des immeubles	0,00	7 200,00	0,00	0,00	-7 200,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	2 000 000,00	78 954,40	0,00	0,00	1 921 045,60
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	1 913 677,60	0,00	0,00	-1 913 677,60
75888	Autres	500 000,00	213 977,58	0,00	0,00	286 022,42
Total des recettes de gestion des services		11 183 000,00	10 807 207,39	0,00	0,00	375 792,61
76	Produits financiers	2 000,00	366,60	0,00	0,00	1 633,40
761	Produits de participations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	366,60	0,00	0,00	-366,60
7688	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
77	Produits spécifiques (4)	0,00	9 065,78	0,00	0,00	-9 065,78
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	5 315,78	0,00	0,00	-5 315,78
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	3 750,00	0,00	0,00	-3 750,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		11 185 000,00	10 816 639,77	0,00	0,00	368 360,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	500 000,00	460 337,34			39 662,66
722	Immobilisations corporelles	500 000,00	460 337,34			39 662,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		500 000,00	460 337,34			39 662,66

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	IV
	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00						
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00						
1687 Autres dettes (total)					0,00						
Total général					0,00						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

Emprunte et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général												

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 669.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 769.

IV – ANNEXES										IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX										B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la chaine de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 669.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et complabilisés au 769.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N			B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
			Con- trat rené- gocié	Con- trat initial	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts			Capital	
					Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total											0,00				0,00		0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	IV B1.8

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	IV
	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES				IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES				B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N					
Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV -- ANNEXES		IV
B -- ANNEXES PATRIMONIALES -- ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES				IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS TELECOM TRAVAUX SOUS MANDAT TELECOM					Date de la délibération : 01/01/2024	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
	DEPENSES (a)	518 541,50	500 000,00	185 640,65	0,00	314 359,35	704 182,15	
4581	Opérations pour compte de tiers (2)	518 435,11	500 000,00	185 640,65	0,00	314 359,35	704 075,76	
4582	Opérations pour compte de tiers (2)	106,39	0,00	0,00	0,00	0,00	106,39	
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses nettes (a – c)	518 541,50	500 000,00	185 640,65	0,00	314 359,35	704 182,15	
	RECETTES (b)	536 910,43	500 000,00	185 640,65	0,00	314 359,35	722 551,08	
4582	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	536 910,43	500 000,00	185 640,65	0,00	314 359,35	722 551,08	
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes nettes (b - d)	536 910,43	500 000,00	185 640,65	0,00	314 359,35	722 551,08	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC					Date de la délibération : 01/01/2024	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
	DEPENSES (a)	873 900,81	1 099 512,79	270 123,95	94 400,63	734 988,21	1 144 024,76	
4581	Opérations pour compte de tiers (2)	873 900,81	1 099 512,79	270 123,95	94 400,63	734 988,21	1 144 024,76	
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses nettes (a – c)	873 900,81	1 099 512,79	270 123,95	94 400,63	734 988,21	1 144 024,76	
	RECETTES (b)	840 319,18	1 000 000,00	289 150,79	0,00	710 849,21	1 129 469,97	
4582	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	840 319,18	1 000 000,00	289 150,79	0,00	710 849,21	1 129 469,97	
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 3	Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	Date de la délibération : 01/01/2024				
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		840 319,18	1 000 000,00	289 150,79	0,00	710 849,21
						1 129 469,97

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)			
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)		I / II
		0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)													
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Part investissement			Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
								Part totale (4)	Dont part nette (5) I				
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		IV
		B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES		B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

- (1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.
- (2) Numéro à 9 chiffres.
- (3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		IV
		B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,70	0,00	6,70	6,70	0,00	0,00	6,70
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,90	0,00	2,90	2,90	0,00	0,00	2,90
Attaché	A	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,00	0,80
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	0,00	6,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		12,70	0,00	12,70	11,70	1,00	12,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		IV
		B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	458	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-25 : Remplacement temporaire d'un titulaire d'un poste.
332-26 : Remplacement temporaire d'un titulaire d'un poste.
332-27 : Remplacement temporaire d'un titulaire d'un poste.
332-28 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-29 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-30 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-31 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-32 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-33 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-34 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-35 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-36 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
332-37 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L328 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER			B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).			
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.			

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détection d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	IV B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES		B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)					
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			19 593 274,37	1 022,32	
Acquisitions à titre onéreux			19 593 274,37	1 022,32	
03/02/2023	COURRENSAN	20220408	14 538,25	0,00	0
24/03/2023	AUJAN MOURNEDE	20220312	7 143,28	0,00	0
24/04/2023	MASSEUBE	202303006	1 986,18	0,00	0
24/04/2023	MASSEUBE	202303006	1 526,98	0,00	0
02/06/2023	MONFORT TRX TIERS ER 2022 LOT8 TR EP 231	20200812	8 628,40	0,00	0
02/06/2023	LECTOURE	202205115	10 615,46	0,00	0
02/06/2023	LABRIHE	202308024	22 302,87	0,00	0
11/07/2023	EAUZE	202304007	67 305,63	0,00	0
09/08/2023	CERAN	20220214	21 410,22	0,00	0
09/08/2023	MIRAMONT LATOUR	202302009	7 654,78	0,00	0
09/08/2023	MONTISTRUC DU GERS	202302011	40 428,34	0,00	0
09/08/2023	LE HOUGA	202306018	53 206,68	0,00	0
28/09/2023	LA ROMIEU 202205107 LOT 5 TRX ECLAIRAGE	202205107	59 540,24	0,00	0
28/09/2023	POMPIAC 20220750 LOT 7 TRX ECLAIRAGE PUB	20220750	4 196,20	0,00	0
28/09/2023	DURAN 202302003 LOT 2 TRX ECLAIRAGE PUBL	202302003	35 309,71	0,00	0
28/09/2023	MARSOLAN 202305019 LOT 5 TRX ECLAIRAGE P	202305019	27 753,96	0,00	0
28/09/2023	BEZERIL 202307006 LOT 7 TRX ECLAIRAGE PU	202307006	4 934,86	0,00	0
28/09/2023	CAZAUX SAVES 202307007 LOT 7 TRX ECLAIRA	202307007	13 152,75	0,00	0
28/09/2023	COLOGNE 202308033 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PU	202308033	43 268,11	0,00	0
28/09/2023	COLOGNE 202308033 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PU	202308033	10 737,31	0,00	0
28/09/2023	MAUVEZIN 202308035 LOT 8 TRX ECLAIRAGE P	202308035	17 563,79	0,00	0
05/10/2023	PAULHAC 202205136 LOT 5 TRX ECLAIRAGE P	202205136	57 030,38	0,00	0
05/10/2023	POUY ROQUELAURE 202305010 LOT 5 TRX ECLA	202305010	12 579,17	0,00	0
05/10/2023	FLEURANCE 202305017 LOT 5 TRX ECLAIRAGE	202305017	66 178,05	0,00	0
05/10/2023	ROQUES 202305020 LOT 5 TRX ECLAIRAGE PUB	202305020	15 573,59	0,00	0
10/10/2023	PAVIE	20220212	19 702,05	0,00	0
11/10/2023	LARROQUE ENGALIN 202305008 LOT 5 TRX ECL	202305008	11 818,27	0,00	0
26/10/2023	ENDOUFIELLE 20200889FV3 LOT 8 TRX ECLAIR	20200889FV3	15 441,05	0,00	0
26/10/2023	BOULAU 202308011FV3 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308011FV3	9 557,43	0,00	0
26/10/2023	L ISLE JOURDAIN 202308034FV3 LOT 8 TRX E	202308034FV3	48 444,16	0,00	0
26/10/2023	L ISLE JOURDAIN 202308034FV3 LOT 8 TRX E	202308034FV3	18 484,92	0,00	0
24/11/2023	PANASSAC 202303021FV2 LOT 3 TRX ECLAIRAG	202303021FV2	21 856,16	0,00	0
27/11/2023	POLASTRON 20190311FV2 LOT 3 TRX ECLAIRAG	20190311FV2	31 920,03	0,00	0

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/11/2023	SEISSAN 202303022FV2 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303022FV2	51 427,72	0,00	0
07/12/2023	MONFORT 202308018FV3 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308018FV3	17 098,56	0,00	0
07/12/2023	MONFORT 202308018FV3 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308018FV3	6 852,50	0,00	0
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 911,90	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 615,40	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	8 154,28	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 031,52	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	11 100,23	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	16 259,55	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	8 415,12	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	341,65	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 123,12	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	732,79	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	21 831,00	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 383,31	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	354,55	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	657,76	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	361,97	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	206,30	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	353,02	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	563,70	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 356,61	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 138,00	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 792,22	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 701,20	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	23 998,69	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 706,70	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 647,10	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	15 842,31	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 690,67	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	10 144,58	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 460,75	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 579,41	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 398,04	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 747,62	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	10 038,96	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	519,44	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	8 546,63	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 560,19	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	133,16	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 409,07	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	690,45	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	961,63	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 409,30	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	14 963,68	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 180,81	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 678,94	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 345,09	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	79,07	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 636,42	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	610,64	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 584,33	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 414,80	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	377,27	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	947,46	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	572,22	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 053,02	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	20 753,46	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 470,72	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	435,35	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	572,22	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	-572,22	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	19 991,57	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	15 999,26	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 343,55	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 477,13	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 362,37	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	11 181,65	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 051,54	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 378,33	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	23 998,32	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 779,95	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 795,50	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 341,07	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 914,62	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 000,15	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 310,73	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 314,44	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	155,45	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	817,26	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	395,69	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	674,12	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	272,59	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	726,60	0,00	5

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	294,09	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 896,06	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	806,76	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 292,96	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	355,71	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 380,52	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 336,04	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	11 231,49	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	22 122,63	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 426,29	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	8 943,96	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 279,49	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	251,47	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	570,79	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	942,04	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	367,70	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	703,32	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	113,79	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	473,33	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 126,92	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 526,20	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	530,38	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 623,87	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	15 953,85	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 440,01	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 930,28	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 720,16	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 164,83	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 497,87	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	9 237,06	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 368,67	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	22 321,57	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	811,45	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 150,53	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 565,37	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 983,42	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 730,66	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 475,58	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 374,32	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 303,95	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	12 453,20	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 113,97	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 083,46	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 849,29	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 548,98	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	8 552,55	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 854,80	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	22 847,68	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 082,35	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	14 249,85	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 710,17	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	663,64	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 880,42	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 577,43	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	627,00	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 499,38	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 790,70	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 529,97	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	966,88	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 318,64	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	21 297,21	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	9 439,79	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	23 998,67	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	237,29	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	626,91	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	508,64	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	167,65	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 896,11	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	956,05	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	369,38	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 336,16	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	12 110,68	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	315,23	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	599,40	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	922,91	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 640,21	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	211,34	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 692,92	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 296,51	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	23 994,23	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	834,81	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 293,67	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	23 939,87	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	917,42	0,00	5

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 841,72	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	9 731,21	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 807,53	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	683,32	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	23 660,86	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 015,96	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	125,90	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	10 811,34	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	10 532,50	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 857,42	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	151,34	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	136,52	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	10 656,92	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	11 609,45	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 702,04	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	13 910,86	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 942,17	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	23 712,64	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 083,61	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 099,95	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	9 914,50	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	8 474,98	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	341,84	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 202,10	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 950,92	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 901,62	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 219,46	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	317,07	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	8 874,16	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	17 128,48	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	19 245,71	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	21 052,12	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 408,15	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 673,86	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 104,14	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 660,21	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 165,39	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 000,28	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 401,74	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	194,44	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	427,71	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	705,06	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	821,66	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	115,64	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	15 678,66	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 560,98	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 779,06	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	14 454,85	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 003,31	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 308,94	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 529,32	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 441,47	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 009,67	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 098,39	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 776,08	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 767,73	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 494,03	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 675,40	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	-3 003,31	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 003,31	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 045,28	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	678,11	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	9 303,94	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 961,02	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 336,00	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	14 036,38	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 900,01	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 159,73	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	23 997,86	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 489,26	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 444,47	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 611,98	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 454,60	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 782,79	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 071,70	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 472,80	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 125,91	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 732,86	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	13 578,03	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	8 854,47	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 223,41	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	4 435,63	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 806,55	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 536,94	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 192,23	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	11 504,02	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 740,66	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	398,48	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 413,55	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 402,91	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 909,66	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 086,00	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	12 873,09	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 842,36	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	991,58	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	634,37	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	366,45	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	270,56	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	688,33	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	349,74	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	782,60	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 087,95	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 492,40	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	476,48	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	158,33	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	134,06	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 670,03	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	129,36	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	128,76	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 783,17	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 376,75	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	215,92	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	276,15	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	99,26	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	103,49	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	148,10	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	11 071,96	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 979,15	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 765,67	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 582,80	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	23 995,19	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 517,30	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 853,60	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 664,32	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 953,95	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	7 095,54	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 777,08	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	3 714,39	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	643,17	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 248,80	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	611,11	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 115,18	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 973,22	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	6 424,79	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	2 838,93	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	1 765,67	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	-1 765,67	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041582-2024	15 335,29	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041582-2024	8 713,29	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041582-2024	8 713,29	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041582-2024	15 335,29	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041582-2024	-15 335,29	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041582-2024	-8 713,29	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041582-2024	6 719,68	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	5 183,35	0,00	5
09/01/2024	SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2041482-2024	368,06	0,00	5
01/02/2024	RISCLE 20220172FV2 LOT 1 TRX ECLAIRAGE P	20220172FV2	33 660,48	0,00	0
01/02/2024	MARGOUEY MEYMES 202301025 LOT 1 TRX ECLA	202301025	4 492,46	0,00	0
01/02/2024	BARCELONNE DU GERS 202301014FV2 LOT 1 TR	202301014FV2	95 994,77	0,00	0
01/02/2024	NOGARO 20200623 LOT 6 TRX ECLAIRAGE PUBL	20200623	87 323,98	0,00	0
01/02/2024	MONGUILHEM 202306030 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202306030	1 447,90	0,00	0
01/02/2024	LUPPE VIOLLES 202306026FV2 LOT 6 TRX ECL	202306026FV2	4 416,54	0,00	0
01/02/2024	SION 20220630FV2 LOT 6 TRX ECLAIRAGE PUB	20220630FV2	8 399,79	0,00	0
01/02/2024	NOGARO 20200623B LOT 6 TRX ECLAIRAGE PUB	20200623B	17 533,23	0,00	0
01/02/2024	MARGUESTAU 202306015FV2 LOT 6 TRX ECLAIR	202306015FV2	18 640,84	0,00	0
01/02/2024	MONTPEZAT 202307019 LOT 7 TRX ECLAIRAGE	202307019	825,22	0,00	0
01/02/2024	SAUVETERRE 202307020 LOT 7 TRX ECLAIRAGE	202307020	1 412,09	0,00	0
01/02/2024	CAZAUX SAVES 202307017 LOT 7 TRX ECLAIRA	202307017	1 418,18	0,00	0
01/02/2024	MONBLANC 202307018 LOT 7 TRX ECLAIRAGE P	202307018	2 631,05	0,00	0
01/02/2024	PUJAUDRAN 202308044FV3 LOT 8 TRX ECLAIRA	202308044FV3	4 441,45	0,00	0
01/02/2024	PUJAUDRAN 202308044FV3 LOT 8 TRX ECLAIRA	202308044FV3	10 363,33	0,00	0
01/02/2024	L ISLE JOURDAIN 202308066A LOT 8 TRX ECL	202308066A	17 868,63	0,00	0
01/02/2024	L ISLE JOURDAIN 202308066A LOT 8 TRX ECL	202308066A	46 999,42	0,00	0
01/02/2024	L ISLE JOURDAIN 202308066B LOT 8 TRX ECL	202308066B	17 498,88	0,00	0
01/02/2024	L ISLE JOURDAIN 202308066B LOT 8 TRX ECL	202308066B	29 164,77	0,00	0
01/02/2024	L ISLE JOURDAIN 202308066B LOT 8 TRX ECL	202308066B	16 531,32	0,00	0
01/02/2024	CLERMONT SAVES 202308078FV2 LOT 8 TRX EC	202308078FV2	2 121,51	0,00	0
01/02/2024	LADVEZEZ RIVIERE 20220941 LOT 9 TRX ECLA	20220941	1 366,61	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/02/2024	BLOUSSON SERIAN 20210908FV2 LOT 9 TRX EC	20210908FV2	11 647,61	0,00	0
01/02/2024	MONLEZUN 202309006 LOT 9 TRX ECLAIRAGE P	202309006	2 931,16	0,00	0
01/02/2024	FUSTEROUAU 20210123FV2 LOT 1 TRX ECLAIRA	20210123FV2	13 474,67	0,00	0
01/02/2024	TARSAC 20210136FV2 LOT 1 TRX ECLAIRAGE P	20210136FV2	49 812,78	0,00	0
01/02/2024	PRECHAC SUR ADOUR 202301013FV2 LOT 1 TRX	202301013FV2	35 775,85	0,00	0
01/02/2024	PLAISANCE 202301019FV2 LOT 1 TRX ECLAIRA	202301019FV2	44 726,58	0,00	0
01/02/2024	LALANNE 20220222 LOT 2 TRX ECLAIRAGE PUB	20220222	6 762,70	0,00	0
01/02/2024	GAVARRET SUR AULOUSTE 20190222FV2 LOT 2	20190222FV2	30 880,63	0,00	0
01/02/2024	ORNEZAN 20220373FV2 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	20220373FV2	13 449,47	0,00	0
01/02/2024	ORBESSAN 202303016FV2 LOT 3 TRX ECLAIRAG	202303016FV2	5 908,54	0,00	0
01/02/2024	TRAVERSERES 202303070FV2 LOT 3 TRX ECLAI	202303070FV2	8 329,40	0,00	0
01/02/2024	MANENT MONTANE 202303019FV2 LOT 3 TRX EC	202303019FV2	32 617,12	0,00	0
01/02/2024	MASSEUBE 202303020FV2 LOT 3 TRX ECLAIRAG	202303020FV2	95 976,92	0,00	0
01/02/2024	CEZAN 202305047FV2 LOT 5 TRX ECLAIRAGE P	202305047FV2	28 333,82	0,00	0
01/02/2024	MOUCHES 202309014FV2 LOT 9 TRX ECLAIRAGE	202309014FV2	9 705,14	0,00	0
01/02/2024	ESTIPOUY 202309013FV2 LOT 9 TRX ECLAIRAG	202309013FV2	15 397,14	0,00	0
01/02/2024	MARCIAC 202309012FV2 LOT 9 TRX ECLAIRAGE	202309012FV2	44 925,96	0,00	0
01/02/2024	ROQUEBRUNE 20221033FV2 LOT 10 TRX ECLAIR	20221033FV2	21 592,16	0,00	0
01/02/2024	BELMONT 20221032FV2 LOT 10 TRX ECLAIRAGE	20221032FV2	22 826,81	0,00	0
01/02/2024	SAINT ARAILLES 20221018FV2 LOT 10 TRX EC	20221018FV2	24 000,59	0,00	0
01/02/2024	PEYRUSSE GRANDE 201901001FV2 LOT 10 TRX	201901001FV2	27 658,48	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	8 098,90	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	9 836,62	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 872,04	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	1 420,03	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	20 197,38	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	18 069,99	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 641,83	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	17 047,68	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	8 136,34	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	9 609,10	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	7 193,23	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 147,08	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	3 695,04	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	26 626,60	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	17 283,59	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 381,56	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	3 035,34	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 530,05	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	20 562,44	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	21 737,54	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 795,40	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	60 724,44	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	12 851,11	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	20 704,52	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	13 573,22	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	25 720,19	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	3 399,55	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 809,83	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 169,46	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 024,74	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 474,90	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	11 461,31	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	22 179,12	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	9 123,74	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	35 227,65	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 625,52	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	28 651,08	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	15 614,14	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	40 536,91	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	37 819,92	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	51 828,87	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	7 910,41	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	22 874,84	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	12 252,66	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	8 936,34	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	22 223,01	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 714,73	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	23 317,91	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 651,16	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 536,29	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	12 315,19	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 288,09	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	13 303,43	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 838,75	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 633,72	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	21 742,68	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	2 115,59	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	15 028,86	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	18 170,08	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	24 413,73	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	38 685,65	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	39 089,42	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	13 483,87	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 628,58	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 622,92	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	16 516,45	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	49 220,47	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	39 635,00	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	3 413,67	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	8 690,29	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 193,75	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	2 453,94	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	5 252,69	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	5 529,04	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	3 771,06	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 140,32	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	8 404,69	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	5 106,25	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 791,06	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	9 734,07	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	11 365,05	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	11 807,12	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	9 741,63	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	11 408,89	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 246,82	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	49 405,47	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	31 058,08	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 117,68	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	2 642,39	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	7 457,79	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	54 386,15	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	32 062,00	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	16 881,28	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	3 636,41	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 611,74	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 332,89	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	1 700,80	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	2 569,70	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	1 700,80	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	2 296,90	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	1 802,40	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	3 022,30	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	1 700,80	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	31 789,28	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	14 549,23	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	15 318,19	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	5 692,83	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	54 620,39	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	14 300,46	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	31 693,59	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	18 429,59	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	32 133,16	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 710,91	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	548,94	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	38 192,66	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	3 981,16	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	14 610,22	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	12 635,94	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	12 715,52	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	25 844,02	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	14 185,05	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	14 231,66	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	30 646,33	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	32 310,29	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	37 459,17	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	17 349,62	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	4 502,90	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 975,21	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	20 130,80	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	22 554,44	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	112 752,37	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 023,19	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	122 936,50	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	51 725,35	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	25 313,52	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	45 147,18	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	37 485,88	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	10 895,92	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	19 537,09	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	20 685,83	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	5 887,10	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	7 188,76	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	52 907,64	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	22 102,15	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	2 827,17	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	2 987,77	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	39 435,45	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	19 657,93	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	15 535,41	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	24 730,93	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	22 691,03	0,00	0
06/02/2024	TRAVAUX ER 2024 1ER TRIMESTRE	2315-20241	6 796,33	0,00	0
09/02/2024	TOURRENETS 202302021 LOT 2 TRX ECLAIRA	202302021	2 254,79	0,00	0
09/02/2024	GONDRIN 202304009FV3 LOT 4 TRX ECLAIRAGE	202304009FV3	46 295,55	0,00	0
09/02/2024	GONDRIN 202304009FV3 LOT 4 TRX ECLAIRAGE	202304009FV3	49 463,92	0,00	0
09/02/2024	SAINTE ANNE 202308063FV4 LOT 8 TRX ECLAI	202308063FV4	3 653,11	0,00	0
09/02/2024	SAINTE ANNE 202308063FV4 LOT 8 TRX ECLAI	202308063FV4	9 589,81	0,00	0
09/02/2024	CASTILLON SAVES 202308090FV4 LOT 8 TRX E	202308090FV4	6 055,72	0,00	0
09/02/2024	CASTILLON SAVES 202308090FV4 LOT 8 TRX E	202308090FV4	14 400,16	0,00	0
09/02/2024	L ISLE JOURDAIN 20220836 LOT 8 TRX ECLAI	20220836	7 837,30	0,00	0
09/02/2024	L ISLE JOURDAIN 20220836 LOT 8 TRX ECLAI	20220836	22 480,83	0,00	0
09/02/2024	SEGOUFIELLE 202308043FV4 LOT 8 TRX ECLAI	202308043FV4	27 437,00	0,00	0
09/02/2024	SEGOUFIELLE 202308043FV4 LOT 8 TRX ECLAI	202308043FV4	45 728,32	0,00	0
09/02/2024	SEGOUFIELLE 202308043FV4 LOT 8 TRX ECLAI	202308043FV4	18 225,39	0,00	0
13/02/2024	AURIMONT 202303038 LOT 3 TRX ECLAIRAGE P	202303038	2 077,78	0,00	0
13/02/2024	SAINT BLANCARD 202303031 LOT 3 TRX ECLAI	202303031	3 846,53	0,00	0
13/02/2024	GONDRIN 202304011FV4 LOT 4 TRX ECLAIRAGE	202304011FV4	43 326,40	0,00	0
13/02/2024	GONDRIN 202304011FV4 LOT 4 TRX ECLAIRAGE	202304011FV4	40 882,06	0,00	0
13/02/2024	MAULEON D ARMAGNAC 202306014FV3 LOT 6 TR	202306014FV3	7 321,53	0,00	0
13/02/2024	MAULEON D ARMAGNAC 202306014FV3 LOT 6 TR	202306014FV3	16 494,28	0,00	0
13/02/2024	SAINT SOULAN 20220716FV3 LOT 7 TRX ECLAI	20220716FV3	7 459,20	0,00	0
13/02/2024	SAINT SOULAN 20220716FV3 LOT 7 TRX ECLAI	20220716FV3	6 038,08	0,00	0
13/02/2024	SAINT LOUBE AMADES 20220752FV3 LOT 7 TRX	20220752FV3	9 359,52	0,00	0
13/02/2024	SAINT LOUBE AMADES 20220752FV3 LOT 7 TRX	20220752FV3	4 542,82	0,00	0
13/02/2024	SAVIGNAC MONA 20220751FV3 LOT 7 TRX ECLA	20220751FV3	10 272,00	0,00	0
13/02/2024	SAVIGNAC MONA 20220751FV3 LOT 7 TRX ECLA	20220751FV3	6 943,79	0,00	0
13/02/2024	ESPAON 20220758FV3 LOT 7 TRX ECLAIRAGE P	20220758FV3	27 257,47	0,00	0
13/02/2024	ESPAON 20220758FV3 LOT 7 TRX ECLAIRAGE P	20220758FV3	3 238,02	0,00	0
13/02/2024	GARRAVET 202307014FV4 LOT 7 TRX ECLAIRAG	202307014FV4	4 094,36	0,00	0
13/02/2024	GARRAVET 202307014FV4 LOT 7 TRX ECLAIRAG	202307014FV4	1 665,68	0,00	0
13/02/2024	MONTADET 202307015FV4 LOT 7 TRX ECLAIRAG	202307015FV4	6 233,24	0,00	0
13/02/2024	MONTADET 202307015FV4 LOT 7 TRX ECLAIRAG	202307015FV4	2 368,88	0,00	0
13/02/2024	GAUJAC 202307008FV3 LOT 7 TRX ECLAIRAGE	202307008FV3	9 888,00	0,00	0
13/02/2024	GAUJAC 202307008FV3 LOT 7 TRX ECLAIRAGE	202307008FV3	5 833,14	0,00	0
13/02/2024	CAZAUX SAVES 202307012 LOT 7 TRX ECLAIRA	202307012	4 798,08	0,00	0
13/02/2024	CAZAUX SAVES 202307012 LOT 7 TRX ECLAIRA	202307012	1 747,60	0,00	0
13/02/2024	L ISLE JOURDAIN 202308042 LOT 8 TRX ECLA	202308042	798,96	0,00	0
13/02/2024	MAUVEZIN 202308059 LOT 8 TRX ECLAIRAGE P	202308059	2 761,81	0,00	0
13/02/2024	MAUVEZIN 202308060 LOT 8 TRX ECLAIRAGE P	202308060	9 636,26	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
15/02/2024	CASTILLON DEBATS 20211007 LOT 10 TRX ECL	20211007	25 258,73	0,00	0
15/02/2024	JEGUN 20221016 LOT 10 TRX ECLAIRAGE PUBL	20221016	4 678,62	0,00	0
16/02/2024	CAZAUBON 202306002T1 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202306002T1	53 788,11	0,00	0
16/02/2024	CAZAUBON 202306002T2 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202306002T2	51 447,91	0,00	0
16/02/2024	LAREE 202306027 LOT 6 TRX ECLAIRAGE PUBL	202306027	2 442,55	0,00	0
16/02/2024	FREGOUVILLE 202308026 LOT 8 TRX ECLAIRAG	202308026	6 510,19	0,00	0
16/02/2024	FREGOUVILLE 202308026 LOT 8 TRX ECLAIRAG	202308026	16 330,49	0,00	0
19/02/2024	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	8 230,80	0,00	10
19/02/2024	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	2 407,20	0,00	10
19/02/2024	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	30 230,23	0,00	10
19/02/2024	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	11 049,57	0,00	10
19/02/2024	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	9 446,87	0,00	10
15/03/2024	AIGNAN 202301032 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	TRX LOCAL 2 PL FOIRAIL	654,56	0,00	10
15/03/2024	PRECHAC 202302013 LOT 2 TRX ECLAIRAGE PU	202301032	3 789,84	0,00	0
15/03/2024	ANTRAS 202302017FV4 LOT 2 TRX ECLAIRAGE	202302013	9 659,22	0,00	0
15/03/2024	ANTRAS 202302017FV4 LOT 2 TRX ECLAIRAGE	202302017FV4	5 451,64	0,00	0
15/03/2024	SAINTIE CHRISTIE 202302015FV3 LOT 2 TRX E	202302017FV4	13 320,05	0,00	0
15/03/2024	SAINTIE CHRISTIE 202302015FV3 LOT 2 TRX E	202302015FV3	11 677,46	0,00	0
15/03/2024	FAGET ABBATIAL 20200315 LOT 3 TRX ECLAIR	202302015FV3	27 247,37	0,00	0
15/03/2024	FAGET ABBATIAL 20200315 LOT 3 TRX ECLAIR	20200315	22 443,20	0,00	0
15/03/2024	FAGET ABBATIAL 20200315 LOT 3 TRX ECLAIR	20200315	14 169,48	0,00	0
15/03/2024	FAGET ABBATIAL 20200315 LOT 3 TRX ECLAIR	20200315	9 403,42	0,00	0
15/03/2024	MONTREAL 202304017 LOT 4 TRX ECLAIRAGE P	20200315	59 219,60	0,00	0
15/03/2024	CAUSSENS 202305005 LOT 5 TRX ECLAIRAGE P	202304017	316,26	0,00	0
15/03/2024	ESPAS 202306034FV3 LOT 6 TRX ECLAIRAGE P	202305005	4 024,46	0,00	0
15/03/2024	ESPAS 202306034FV3 LOT 6 TRX ECLAIRAGE P	202306034FV3	9 150,23	0,00	0
15/03/2024	CAZAUBON 202306002T3 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202306034FV3	49 663,63	0,00	0
15/03/2024	JEGUN 202310015 LOT 10 TRX ECLAIRAGE PUB	202306002T3	596,20	0,00	0
15/03/2024	JEGUN 202310015 LOT 10 TRX ECLAIRAGE PUB	202310015	1 801,38	0,00	0
21/03/2024	MOUCHAN 20220516 LOT 5 TRX ECLAIRAGE PUB	20220516	51 474,52	0,00	0
21/03/2024	CASTERA VERDUZAN 20221001A LOT 10 TRX EC	20221001A	12 888,94	0,00	0
21/03/2024	CASTERA VERDUZAN 202210101B LOT 10 TRX E	202210101B	8 566,52	0,00	0
21/03/2024	MOUCHAN 20220593 LOT 5 TRX ECLAIRAGE PUB	20220593	5 882,87	0,00	0
21/03/2024	VALENCE SUR BAISE 202305049 LOT 5 TRX EC	202305049	1 471,00	0,00	0
21/03/2024	VALENCE SUR BAISE 202305051 LOT 5 TRX EC	202305051	1 509,10	0,00	0
21/03/2024	SAINTIE GEMME 202308030FV3 LOT 8 TRX ECLA	202308030FV3	5 513,31	0,00	0
21/03/2024	MARAVAT 202308046FV4 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308046FV4	9 186,04	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	5 102,40	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 204,80	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	5 297,47	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	15 305,85	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	26 159,02	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 527,56	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	5 633,81	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	21 749,66	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	36 143,42	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	13 131,14	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 280,87	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	4 081,34	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 397,33	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	16 942,61	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	41 860,19	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	14 893,90	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	9 820,15	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	31 265,74	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	6 225,50	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 383,04	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	9 785,36	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	5 055,23	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 632,15	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	7 859,90	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 134,48	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 385,88	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	31 750,04	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	52 447,93	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	25 977,86	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	42 894,11	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	52 918,55	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	29 036,72	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	13 529,61	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	9 430,81	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	47 944,80	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	33 357,58	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	72 535,59	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	65 605,66	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	14 878,58	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	22 485,09	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	32 373,44	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	56 814,71	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 851,50	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	21 288,21	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	22 113,48	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	27 020,80	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 430,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 430,00	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	22 203,36	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	21 202,22	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	16 701,85	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	26 504,56	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	12 898,96	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	37 038,37	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	89 803,12	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	25 399,74	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	6 390,22	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	17 381,57	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	15 851,46	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 623,03	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 783,59	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 416,02	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	4 615,66	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 789,53	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	6 884,38	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	7 502,05	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 419,09	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	11 028,22	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 182,81	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	11 889,44	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 865,88	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	22 674,53	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	17 729,23	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	52 990,39	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 660,19	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	53 604,23	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	27 847,81	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	47 608,63	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	39 807,72	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	17 397,49	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	13 522,63	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	36 344,63	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 398,46	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 829,26	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	7 777,24	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	39 137,82	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	26 761,80	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	17 520,03	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	6 524,52	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 614,42	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	6 019,04	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	7 980,62	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	26 855,29	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	36 893,52	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	4 293,74	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	6 645,22	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	15 215,32	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 668,34	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	53 744,76	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	21 290,54	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	28 303,72	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	17 582,68	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 008,88	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 574,76	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 023,06	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 940,96	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	12 869,53	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	12 650,82	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	9 272,62	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	21 381,21	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	22 438,90	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	24 407,77	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	5 792,96	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	16 772,38	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	20 557,31	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 049,40	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 479,78	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	13 552,16	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	9 118,99	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	7 361,64	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	11 529,81	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	7 372,63	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	21 777,59	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	16 137,86	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	21 131,53	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	55 617,01	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	32 414,04	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 679,56	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	11 714,03	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	14 980,31	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	41 349,13	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	11 138,85	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	11 093,13	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	24 344,89	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	37 518,84	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	24 860,12	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	12 210,31	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	11 663,27	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	6 280,81	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	13 705,03	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 353,84	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	20 446,27	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	19 298,60	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	30 362,46	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	37 232,46	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	6 799,63	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	9 477,56	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	17 023,11	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 856,46	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	18 759,43	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	11 781,04	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	24 324,73	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	4 139,72	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	4 607,52	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 804,14	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	21 091,21	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 234,97	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	9 801,82	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	17 197,36	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	13 425,67	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	16 415,65	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 708,14	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	5 050,87	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 346,97	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	11 186,92	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	8 855,40	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 888,04	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	61 704,96	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	1 828,48	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	13 866,47	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	66 236,26	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	19 768,76	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	20 504,87	0,00	0

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	5 582,22	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	29 719,60	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	19 293,22	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	32 020,86	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	20 181,26	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	42 803,68	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	16 705,31	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	14 247,15	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	149 115,34	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	29 343,45	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	42 049,04	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	10 196,35	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	4 422,19	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	13 333,61	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 047,47	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	2 847,23	0,00	0
04/04/2024	TRAVAUX ER 2024 2EME TRIMESTRE	2315-20242	3 401,60	0,00	0
11/04/2024	ARBLADE LE BAS 202301006FV3 LOT 1 TRX EC	202301006FV3	7 220,64	0,00	0
11/04/2024	ARBLADE LE BAS 202301006FV3 LOT 1 TRX EC	202301006FV3	17 438,66	0,00	0
11/04/2024	BERNEDE 20220151FV3 LOT 1 TRX ECLAIRAGE	20220151FV3	7 284,47	0,00	0
11/04/2024	BERNEDE 20220151FV3 LOT 1 TRX ECLAIRAGE	20220151FV3	17 223,23	0,00	0
11/04/2024	BARCELONNE DU GERS 202301050FV3 LOT 1 TR	202301050FV3	1 797,44	0,00	0
11/04/2024	BARCELONNE DU GERS 202301050FV3 LOT 1 TR	202301050FV3	4 194,05	0,00	0
11/04/2024	BARCELONNE DU GERS 202301039FV4 LOT 1 TR	202301039FV4	11 084,47	0,00	0
11/04/2024	BARCELONNE DU GERS 202301039FV4 LOT 1 TR	202301039FV4	25 863,76	0,00	0
11/04/2024	PRECHAC 202302012FV3 LOT 2 TRX ECLAIRAGE	202302012FV3	8 206,16	0,00	0
11/04/2024	ORNEZAN 20220372 LOT 3 TRX ECLAIRAGE PUB	20220372	1 741,39	0,00	0
11/04/2024	CABAS LOUMASSES 202303033FV4 LOT 3 TRX E	202303033FV4	8 633,45	0,00	0
11/04/2024	CABAS LOUMASSES 202303033FV4 LOT 3 TRX E	202303033FV4	9 471,36	0,00	0
11/04/2024	SAINT ELIX D ASTARAC 202303042FV4 LOT 3	202303042FV4	8 939,23	0,00	0
11/04/2024	SAINT ELIX D ASTARAC 202303042FV4 LOT 3	202303042FV4	8 178,75	0,00	0
11/04/2024	PELLEFIGUE 202303025FV3 LOT 3 TRX ECLAIR	202303025FV3	18 444,85	0,00	0
11/04/2024	PELLEFIGUE 202303025FV3 LOT 3 TRX ECLAIR	202303025FV3	19 314,30	0,00	0
11/04/2024	COURRENSAN 202304019 LOT 4 TRX ECLAIRAGE	202304019	7 404,46	0,00	0
11/04/2024	MONLEZUN D ARMAGNAC 202306004FV4 LOT 6 T	202306004FV4	10 694,42	0,00	0
11/04/2024	MONLEZUN D ARMAGNAC 202306004FV4 LOT 6 T	202306004FV4	24 723,45	0,00	0
11/04/2024	GOUTZ 20220810 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUBLI	20220810	2 288,88	0,00	0
11/04/2024	HOMPS 20200828FV3 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PU	20200828FV3	9 364,28	0,00	0
11/04/2024	COLOGNE 202308056FV4 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308056FV4	11 182,02	0,00	0
11/04/2024	SAINT MAUR SOULES 20220952 LOT 9 TRX ECL	20220952	5 171,83	0,00	0
11/04/2024	SAINT MAUR SOULES 202309016 LOT 9 TRX EC	202309016	1 422,83	0,00	0
30/04/2024	LAHITTE 20220219 LOT 2 TRX ECLAIRAGE PUB	20220219	2 906,40	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
30/04/2024	SAINT ARROMAN 202303055FV4 LOT 3 TRX ECL	202303055FV4	5 777,10	0,00	0
30/04/2024	SAINT ARROMAN 202303055FV4 LOT 3 TRX ECL	202303055FV4	6 156,60	0,00	0
30/04/2024	BETCAVE AGUIN 202303065FV4 LOT 3 TRX ECL	202303065FV4	7 238,02	0,00	0
30/04/2024	BETCAVE AGUIN 202303065FV4 LOT 3 TRX ECL	202303065FV4	6 881,86	0,00	0
30/04/2024	BOUCAGNERES 202303023FV3 LOT 3 TRX ECLAI	202303023FV3	27 220,76	0,00	0
30/04/2024	BOUCAGNERES 202303023FV3 LOT 3 TRX ECLAI	202303023FV3	28 422,68	0,00	0
30/04/2024	SIMORRE 202303030FV4 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303030FV4	51 542,22	0,00	0
30/04/2024	SIMORRE 202303030FV4 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303030FV4	44 452,48	0,00	0
30/04/2024	SAINT JEAN LE COMTAL 202303027 LOT 3 TRX	202303027	3 227,04	0,00	0
30/04/2024	SAINT PUY 202205119 LOT 5 TRX ECLAIRAGE	202205119	9 257,77	0,00	0
30/04/2024	SAINT ANTOINE 202305031 LOT 5 TRX ECLAIR	202305031	11 584,25	0,00	0
30/04/2024	MANCIET 202306031FV5 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202306031FV5	28 560,20	0,00	0
30/04/2024	PANJAS 202306041FV5 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202306041FV5	40 752,97	0,00	0
30/04/2024	ARDIZAS 202208121 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PU	202208121	621,82	0,00	0
30/04/2024	NOUGAROULET 202308076 LOT 8 TRX ECLAIRAG	202308076	1 176,36	0,00	0
30/04/2024	ENDOUFFIELLE 202308072 LOT 8 TRX ECLAIRAG	202308072	1 582,76	0,00	0
30/04/2024	GIMONT 202308077 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUB	202308077	1 635,54	0,00	0
30/04/2024	CASTERON 202308074 LOT 8 TRX ECLAIRAGE P	202308074	3 269,02	0,00	0
13/05/2024	ARROUEDE 202303068FV4 LOT 3 TRX ECLAIRAG	202303068FV4	21 848,94	0,00	0
13/05/2024	ARROUEDE 202303068FV4 LOT 3 TRX ECLAIRAG	202303068FV4	20 778,76	0,00	0
13/05/2024	MONT D ASTARAC 202403001 LOT 3 TRX ECLAI	202403001	3 940,19	0,00	0
13/05/2024	SIMORRE 202403006A LOT 3 TRX ECLAIRAGE P	202403006A	13 487,96	0,00	0
13/05/2024	SIMORRE 202403006A LOT 3 TRX ECLAIRAGE P	202403006A	16 015,11	0,00	0
13/05/2024	SIMORRE 202403006A LOT 3 TRX ECLAIRAGE P	202403006A	7 712,67	0,00	0
13/05/2024	SIMORRE 202403007 LOT 3 TRX ECLAIRAGE PU	202403007	16 438,78	0,00	0
13/05/2024	SIMORRE 202403007 LOT 3 TRX ECLAIRAGE PU	202403007	18 684,28	0,00	0
13/05/2024	SIMORRE 202403007 LOT 3 TRX ECLAIRAGE PU	202403007	9 164,80	0,00	0
13/05/2024	CAZAUBON 202406001 LOT 6 TRX ECLAIRAGE P	202406001	15 297,04	0,00	0
13/05/2024	CAZAUBON 202406001 LOT 6 TRX ECLAIRAGE P	202406001	35 552,82	0,00	0
13/05/2024	ARDIZAS 202308049FV3 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308049FV3	21 522,09	0,00	0
13/05/2024	GIMONT 202408007 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUB	202408007	4 044,73	0,00	0
13/05/2024	AUGNAX 20200827FV5 LOT 8 TRX ECLAIRAGE P	20200827FV5	5 344,16	0,00	0
13/05/2024	VILLECOMTAL SUR ARROS 202309038 LOT 9 TR	202309038	1 893,34	0,00	0
13/05/2024	SAUVIAC 202409002 LOT 9 TRX ECLAIRAGE PU	202409002	455,17	0,00	0
14/05/2024	MONT D ASTARAC 20220365FV3 LOT 3 TRX ECL	20220365FV3	6 032,70	0,00	0
14/05/2024	MONT D ASTARAC 20220365FV3 LOT 3 TRX ECL	20220365FV3	6 005,98	0,00	0
14/05/2024	MONTIES 202303036FV3 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303036FV3	12 183,48	0,00	0
14/05/2024	MONTIES 202303036FV3 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303036FV3	11 235,72	0,00	0
14/05/2024	SABAILLAN 20220738FV3 LOT 7 TRX ECLAIRAG	20220738FV3	10 261,46	0,00	0
14/05/2024	AURADE 202308093FV5 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308093FV5	13 931,35	0,00	0
14/05/2024	AURADE 202308093FV5 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308093FV5	32 506,45	0,00	0
15/05/2024	DEMU 202304010FV3 LOT 4 TRX ECLAIRAGE PU	202304010FV3	20 552,02	0,00	0

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
15/05/2024	DEMU 202304010FV3 LOT 4 TRX ECLAIRAGE PU	202304010FV3	47 961,90	0,00	0
15/05/2024	EAUZE 20200420B LOT 4 TRX ECLAIRAGE PUBL	20200420B	40 490,94	0,00	0
15/05/2024	CASTELNAU D AUZAN LABARRERE 202304022FV5	202304022FV5	44 314,56	0,00	0
15/05/2024	EAUZE 202404005 LOT 4 TRX ECLAIRAGE PUBL	202404005	16 207,78	0,00	0
15/05/2024	NOGARO 202306035FV5 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202306035FV5	40 859,47	0,00	0
15/05/2024	PUAUDRAN 202308025 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308025	1 470,78	0,00	0
15/05/2024	L ISLE JOURDAIN 202408002 LOT 8 TRX ECLA	202408002	1 508,81	0,00	0
28/05/2024	MONTREAL 20220413 LOT 4 TRX ECLAIRAGE PU	20220413	3 768,14	0,00	0
28/05/2024	LIAS D ARMAGNAC 202306005FV5 LOT 6 TRX E	202306005FV5	4 252,60	0,00	0
28/05/2024	SAINT GERME 202301015 LOT 1 TRX ECLAIRAG	202301015	30 309,72	0,00	0
28/05/2024	SAINT GERME 202301016FV3 LOT 1 TRX ECLAI	202301016FV3	30 922,62	0,00	0
28/05/2024	LADEVEZE RIVIERE 20220965FV3 LOT 9 TRX E	20220965FV3	3 245,78	0,00	0
03/06/2024	VILLEFRANCHE D ASTARAC LOT 3 202303034FV	202303034FV4	19 820,84	0,00	0
03/06/2024	VILLEFRANCHE D ASTARAC LOT 3 202303034FV	202303034FV4	19 837,18	0,00	0
03/06/2024	LABASTIDE SAVES 202407003 LOT 7 TRX ECLA	202407003	2 283,16	0,00	0
03/06/2024	SAMATAN 202407004 LOT 7 TRX ECLAIRAGE PU	202407004	2 813,29	0,00	0
03/06/2024	VILLECOMTAL SUR ARROS 202309009 LOT 9 TR	202309009	9 973,88	0,00	0
14/06/2024	COURRENSAN 202304020FV5 LOT 4 TRX ECLAIR	202304020FV5	21 719,40	0,00	0
14/06/2024	ESTANG 202306022FV5 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202306022FV5	12 730,40	0,00	0
14/06/2024	LANNEPAX 202306024FV5 LOT 6 TRX ECLAIRAG	202306024FV5	36 259,26	0,00	0
14/06/2024	MONBRUN 202308071 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PU	202308071	7 508,68	0,00	0
14/06/2024	MONBRUN 202308071 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PU	202308071	7 624,02	0,00	0
14/06/2024	MONBRUN 202308070FV4 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202308070FV4	10 195,93	0,00	0
14/06/2024	LABRIHE 202408016 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PU	202408016	5 335,78	0,00	0
14/06/2024	LABRIHE 202408016 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PU	202408016	5 344,35	0,00	0
18/06/2024	VERGOIGNAN 20220118 LOT 1 TRX ECLAIRAGE	20220118	18 814,39	0,00	0
18/06/2024	VERGOIGNAN 20220118 LOT 1 TRX ECLAIRAGE	20220118	43 900,26	0,00	0
18/06/2024	LASSEUBE PROPRE 20220350 LOT 3 TRX ECLAI	20220350	2 654,54	0,00	0
18/06/2024	ESCLASSAN LABASTIDE 202303063FV5 LOT 3 T	202303063FV5	3 867,50	0,00	0
18/06/2024	ESTANG 202306017 LOT 6 TRX ECLAIRAGE PUB	202306017	56 999,39	0,00	0
18/06/2024	SOLOMIAC 202308084 LOT 8 TRX ECLAIRAGE P	202308084	2 508,00	0,00	0
27/06/2024	AVIRON BERGELLE 20220145FV3 LOT 1 TRX EC	20220145FV3	21 997,54	0,00	0
27/06/2024	LABARTHETE 202301030FV4 LOT 1 TRX ECLAIR	202301030FV4	21 274,55	0,00	0
27/06/2024	BAZIAN 202310013FV4 LOT 10 TRX ECLAIRAGE	202310013FV4	7 162,79	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	14 542,45	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	12 784,94	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 053,66	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	13 578,33	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	34 989,72	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	19 299,03	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	12 162,97	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	9 777,13	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	2 041,30	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	11 208,49	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	36 109,35	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	18 326,97	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	20 148,04	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	18 770,00	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 052,88	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 475,18	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 586,22	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	9 997,11	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 708,74	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 868,22	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 694,25	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	44 067,98	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	3 295,46	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 103,93	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	3 133,64	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 241,29	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	17 550,06	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	17 951,04	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	6 530,87	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 808,73	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 471,20	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 018,92	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	11 564,59	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 720,19	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	1 813,74	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 650,92	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	5 839,27	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	18 969,38	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 367,61	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	18 128,82	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	2 146,63	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	52 238,04	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 261,66	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	5 243,11	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 541,94	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	12 796,29	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	38 210,24	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 159,12	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	30 437,33	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	12 595,99	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 623,01	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	19 313,54	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 912,51	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 698,75	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 945,92	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	93 510,02	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	33 288,41	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	70 081,73	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	17 229,33	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	73 530,54	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	22 350,73	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	77 912,43	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	11 373,66	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 262,29	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 587,45	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 314,61	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	30 035,49	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 336,59	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 934,80	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	5 029,05	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	13 587,69	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	29 916,82	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 471,39	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	9 388,37	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	21 680,44	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	15 417,61	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 467,36	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	18 402,61	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	18 480,77	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	19 645,91	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 661,05	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	16 569,71	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	6 101,23	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	9 374,81	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 048,27	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	29 200,07	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	3 737,40	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	5 607,49	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	19 981,37	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	19 111,39	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	12 459,69	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 849,20	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	9 701,58	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	3 248,84	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	15 761,29	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	37 858,92	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	5 132,34	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	14 190,95	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	20 421,14	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 176,10	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	3 969,22	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	20 128,13	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	13 668,73	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	34 853,44	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	44 389,34	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	13 742,29	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	36 923,19	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	16 029,68	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	13 069,60	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	18 472,17	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	2 894,38	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	2 555,79	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	87 284,37	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	24 047,66	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	27 231,38	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	16 074,32	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 858,17	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	5 880,21	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	17 573,62	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 151,19	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	8 203,50	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	46 176,81	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	15 005,09	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	2 781,57	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	4 045,18	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	43 654,57	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	10 403,24	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	22 931,88	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	23 365,52	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	14 483,06	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	50 925,93	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	29 411,51	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	9 410,31	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	1 431,15	0,00	0

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	34 472,90	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 882,07	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	48 113,49	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	2 724,42	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	12 158,37	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	7 110,01	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE .	2315-20243	70 718,44	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	86 967,52	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	33 105,19	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	131 313,42	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	31 902,07	0,00	0
01/07/2024	TRAVAUX ER 2024 3EME TRIMESTRE	2315-20243	9 239,82	0,00	0
03/07/2024	RISCLE 202301045 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	202301045	9 344,65	0,00	0
03/07/2024	RISCLE 202301049 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	202301049	3 824,21	0,00	0
03/07/2024	RISCLE 202401009 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	202401009	1 477,51	0,00	0
03/07/2024	LALANNE ARQUE 202403011 LOT 3 TRX ECLAIR	202403011	2 034,58	0,00	0
03/07/2024	FLEURANCE 202405015A LOT 5 TRX ECLAIRAGE	202405015A	59 427,67	0,00	0
03/07/2024	FLEURANCE 20240515B LOT 5 TRX ECLAIRAGE	20240515B	51 292,08	0,00	0
03/07/2024	L ISLE DE NOE 202309039 LOT 9 TRX ECLAIR	202309039	2 507,65	0,00	0
03/07/2024	HAGET 202409005 LOT 9 TRX ECLAIRAGE PUBL	202409005	949,16	0,00	0
03/07/2024	MARAMBAT 20241004 LOT 10 TRX ECLAIRAGE P	20241004	670,61	0,00	0
04/07/2024	MARGOUE MEYMES 20210121 LOT 1 TRX ECLAIR	20210121	19 784,32	0,00	0
26/07/2024	PONSAN SOUBIRAN 202303035FV5 LOT 3 TRX E	202303035FV5	8 154,29	0,00	0
26/07/2024	PONSAN SOUBIRAN 202303035FV5 LOT 3 TRX E	202303035FV5	8 180,15	0,00	0
26/07/2024	EAUZE 202304014FV4 LOT 4 TRX ECLAIRAGE P	202304014FV4	5 008,86	0,00	0
26/07/2024	REANS 202306028 LOT 6 TRX ECLAIRAGE PUBL	202306028	12 561,20	0,00	0
26/07/2024	MAUPAS 20220619FV4 LOT 6 TRX ECLAIRAGE P	20220619FV4	7 366,87	0,00	0
26/07/2024	LANNE SOUBIRAN 202306032FV4 LOT 6 TRX EC	202306032FV4	3 669,70	0,00	0
26/07/2024	PIS 202308020 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUBLIC	202308020	845,38	0,00	0
26/07/2024	CASTELNAU BARBARENS 20220851 LOT 8 TRX E	20220851	1 260,92	0,00	0
26/07/2024	GIMONT 202308037 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUB	202308037	5 537,46	0,00	0
26/07/2024	MONBRUN 202308075 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PU	202308075	6 560,84	0,00	0
01/08/2024	BEZUES BAJON 202303046FV5 LOT 3 TRX ECLA	202303046FV5	3 412,09	0,00	0
01/08/2024	BEZUES BAJON 202303046FV5 LOT 3 TRX ECLA	202303046FV5	3 396,06	0,00	0
01/08/2024	SARCOS 202303054FV5 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303054FV5	7 688,77	0,00	0
01/08/2024	SARCOS 202303054FV5 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303054FV5	7 382,16	0,00	0
01/08/2024	ORBESSAN 202403004FV5 LOT 3 TRX ECLAIRAG	202403004FV5	4 048,20	0,00	0
01/08/2024	ORBESSAN 202403004FV5 LOT 3 TRX ECLAIRAG	202403004FV5	4 345,36	0,00	0
01/08/2024	NOGARO 202306038 LOT 6 TRX ECLAIRAGE PUB	202306038	7 429,68	0,00	0
01/08/2024	LE HOUGA 202306018BIS LOT 6 TRX ECLAIRAG	202306018BIS	8 063,86	0,00	0
05/09/2024	MIRAMONT LATOUR 20220213 LOT 2 TRX ECLAIR	20220213	11 803,67	0,00	0
05/09/2024	LOMBEZ 202307016FV4 LOT 7 TRX ECLAIRAGE	202307016FV4	94 850,56	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
05/09/2024	LABASTIDE SAVES 202407006 LOT 7 TRX ECLA	202407006	2 733,26	0,00	0
05/09/2024	SAVIGNAC MONA 202407009 LOT 7 TRX ECLAIR	202407009	546,10	0,00	0
05/09/2024	PUYCASQUIER 20220804 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	20220804	4 877,84	0,00	0
05/09/2024	SIRAC 202308082 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUBL	202308082	1 268,26	0,00	0
05/09/2024	CLERMONT SAVES 202308048 LOT 8 TRX ECLAI	202308048	1 367,35	0,00	0
05/09/2024	CLERMONT SAVES 202308079FV4 LOT 8 TRX EC	202308079FV4	15 768,67	0,00	0
05/09/2024	L ISLE JOURDAIN 202308041 LOT 8 TRX ECLA	202308041	755,38	0,00	0
05/09/2024	PUJAUDRAN 202408026 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	202408026	605,36	0,00	0
05/09/2024	CASTERA VERDUZAN 202310010 LOT 10 TRX EC	202310010	11 230,12	0,00	0
05/09/2024	SAINT JEAN POUTGE 202410002 LOT 10 TRX E	202410002	17 705,95	0,00	0
05/09/2024	SAINT JEAN POUTGE 202410002 LOT 10 TRX E	202410002	7 993,21	0,00	0
05/09/2024	SAINT JEAN POUTGE 202410002B LOT 10 TRX	202410002B	11 258,88	0,00	0
05/09/2024	SAINT JEAN POUTGE 202410002B LOT 10 TRX	202410002B	96,84	0,00	0
11/09/2024	LUPIAC 20220157FV3 LOT 1 TRX ECLAIRAGE P	20220157FV3	22 695,44	0,00	0
11/09/2024	GOUX 202301041FV3 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PU	202301041FV3	13 632,59	0,00	0
11/09/2024	PRECHAC SUR ADOUR 202301044FV3 LOT 1 TRX	202301044FV3	20 661,56	0,00	0
11/09/2024	CAHUZAC SUR ADOUR 202301018FV3 LOT 1 TRX	202301018FV3	35 496,66	0,00	0
11/09/2024	PUYSEGUR 202302024FV3 LOT 2 TRX ECLAIRAG	202302024FV3	4 001,11	0,00	0
11/09/2024	LAMAGUERRE 202303056FV4 LOT 3 TRX ECLAIRA	202303056FV4	4 497,73	0,00	0
11/09/2024	LAMAGUERRE 202303056FV4 LOT 3 TRX ECLAIRA	202303056FV4	4 738,02	0,00	0
11/09/2024	MANENT MONTANE 202303071FV4 LOT 3 TRX EC	202303071FV4	5 271,53	0,00	0
11/09/2024	MANENT MONTANE 202303071FV4 LOT 3 TRX EC	202303071FV4	4 845,77	0,00	0
11/09/2024	AUSSOS 202303061FV5 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303061FV5	6 078,80	0,00	0
11/09/2024	MONLAUR BERNET 20200314FV5 LOT 3 TRX ECL	20200314FV5	9 150,43	0,00	0
11/09/2024	MONLAUR BERNET 20200314FV5 LOT 3 TRX ECL	20200314FV5	8 592,09	0,00	0
11/09/2024	POLASTRON 202403013 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202403013	24 664,16	0,00	0
11/09/2024	L ISLE JOURDAIN 202408021 LOT 8 TRX ECLA	202408021	7 212,61	0,00	0
11/09/2024	SEMBOUES 202309020FV3 LOT 9 TRX ECLAIRAG	202309020FV3	13 606,96	0,00	0
16/09/2024	RISCLE 202301027 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	202301027	3 286,62	0,00	0
16/09/2024	AINGAN 202401002 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	202401002	777,77	0,00	0
16/09/2024	PRECHAC SUR ADOUR 202401001 LOT 1 TRX EC	202401001	1 710,85	0,00	0
16/09/2024	RISCLE 202401011 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	202401011	462,54	0,00	0
16/09/2024	RISCLE 202401013 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	202401013	2 820,25	0,00	0
01/10/2024	JU BELLOC 20220168FV3 LOT 1 TRX ECLAIRAG	20220168FV3	57 819,38	0,00	0
01/10/2024	VIELLA 20190116FV3 LOT 1 TRX ECLAIRAGE P	20190116FV3	29 891,22	0,00	0
01/10/2024	TASQUE 202301020FV3 LOT 1 TRX ECLAIRAGE	202301020FV3	29 976,13	0,00	0
01/10/2024	L ISLE BOUZON 20220568FV3 LOT 5 TRX ECLA	20220568FV3	54 312,13	0,00	0
01/10/2024	BERRAC 202305030FV3 LOT 5 TRX ECLAIRAGE	202305030FV3	10 931,46	0,00	0
01/10/2024	SEMPESSEIRE 202305056FV3 LOT 5 TRX ECLAI	202305056FV3	24 893,64	0,00	0
01/10/2024	AYGUETINTE 202305040FV3 LOT 5 TRX ECLAIR	202305040FV3	28 503,64	0,00	0
01/10/2024	SAINT CLAR 202305016FV3 LOT 5 TRX ECLAIR	202305016FV3	95 980,75	0,00	0
01/10/2024	SAINT CAPRAIS 202308091FV3 LOT 8 TRX ECL	202308091FV3	5 144,37	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/10/2024	JUILLES 20230809FV3 LOT 8 TRX ECLAIRAGE	20230809FV3	7 438,74	0,00	0
01/10/2024	PUYCASQUIER 202408036FV3 LOT 8 TRX ECLAI	202408036FV3	1 771,30	0,00	0
01/10/2024	SAINT ELIX THEUX 202309029FV3 LOT 9 TRX	202309029FV3	14 857,57	0,00	0
01/10/2024	TILLAC 202309030FV3 LOT 9 TRX ECLAIRAGE	202309030FV3	18 701,62	0,00	0
01/10/2024	SAINT MAUR SOULES 202309011FV3 LOT 9 TRX	202309011FV3	19 104,34	0,00	0
01/10/2024	JUSTIAN 202310008FV3 LOT 10 TRX ECLAIRAG	202310008FV3	12 013,22	0,00	0
01/10/2024	CAZAUX D ANGLÉS 202310003FV3 LOT 10 TRX	202310003FV3	26 243,94	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	6 694,53	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	3 311,84	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	25 336,56	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	4 260,16	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	8 486,51	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	16 866,30	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	8 870,56	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	25 431,41	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	7 753,72	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	11 083,76	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	26 831,84	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	40 206,21	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	18 327,65	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	2 023,77	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	33 546,87	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	5 895,62	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	39 107,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	100 333,71	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	29 418,72	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	6 095,39	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	3 870,83	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	7 200,30	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	17 001,27	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	8 913,26	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	14 586,13	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	3 000,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	12 590,77	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	8 726,61	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	7 323,55	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	8 553,84	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	36 879,50	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	21 917,64	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	3 747,15	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	11 885,95	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	7 767,67	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	7 883,52	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	8 051,48	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	14 429,63	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	14 394,95	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	9 478,52	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	2 430,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	2 430,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	5 519,22	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	42 333,03	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	6 275,83	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	137 952,84	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	14 460,32	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	28 543,41	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	79 893,13	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	18 511,76	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	30 927,70	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	12 587,23	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	14 919,54	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	76 549,24	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	36 739,90	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	11 877,37	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	25 406,35	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	22 839,47	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	1 174,58	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	5 002,22	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	31 900,24	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	49 411,33	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	7 195,58	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	28 662,28	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	7 371,11	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	6 746,42	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	14 599,81	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	5 765,10	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	600,16	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	19 110,90	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	18 298,18	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	2 770,61	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	5 930,35	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	5 607,56	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	51 044,27	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	28 894,65	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	13 474,08	0,00	0

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	9 487,77	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	15 856,60	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	6 031,63	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	5 959,81	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	13 440,81	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	3 242,30	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	8 626,10	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	58 656,46	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	5 900,36	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	13 810,61	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	10 759,39	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	32 350,45	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	10 290,37	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	6 592,55	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	9 348,38	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	67 978,02	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	31 987,08	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	106 987,68	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	4 363,99	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	41 364,52	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	31 751,28	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	11 201,80	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	39 694,16	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	12 504,59	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	50 958,10	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	10 933,38	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	21 391,24	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	7 302,90	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	1 304,08	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	3 514,30	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	1 283,96	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	8 813,37	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	2 369,98	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	26 237,27	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	53 136,86	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	58 438,17	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	73 327,66	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	22 430,22	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	20 404,61	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	11 663,01	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	15 669,57	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	426,15	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	12 497,36	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	21 142,84	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	14 148,05	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	2 688,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	372,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	5 397,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	3 925,79	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	891,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	1 161,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	423,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	591,00	0,00	0
01/10/2024	TRAVAUX ER 2024 4EME TRIMESTRE	2315-20244	843,00	0,00	0
09/10/2024	ACHAT FAUTEUIL LABADENS CEDRIC	FAUTEUIL2024LABADENS	1 064,26	239,46	1
09/10/2024	ACHAT FAUTEUIL RIGHESSO PASCAL	FAUTEUIL2024RIGHESSO	1 438,50	323,66	1
09/10/2024	ACHAT 8 FAUTEUIL DE RECEPTION	FAUTEUILS2024DERECEPTION	2 074,27	31,11	15
09/10/2024	ACHAT TABLE RONDE DE RECEPTION	TABLERONDE2024DERECEPTION	361,99	81,45	1
11/10/2024	LOUSSOUS DEBAT 202301055FV4 LOT 1 TRX EC	202301055FV4	4 344,01	0,00	0
11/10/2024	SANSAN 202303062FV5 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303062FV5	3 133,75	0,00	0
11/10/2024	SANSAN 202303062FV5 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202303062FV5	2 935,43	0,00	0
11/10/2024	SERE 202303059FV5 LOT 3 TRX ECLAIRAGE PU	202303059FV5	5 914,44	0,00	0
11/10/2024	SERE 202303059FV5 LOT 3 TRX ECLAIRAGE PU	202303059FV5	5 495,96	0,00	0
11/10/2024	FAGET ABATIAL 202303041 LOT 3 TRX ECLAI	202303041	4 181,14	0,00	0
11/10/2024	FAGET ABATIAL 202303037FV4 LOT 3 TRX EC	202303037FV4	7 116,25	0,00	0
11/10/2024	FAGET ABATIAL 202403002 LOT 3 TRX ECLAI	202403002	2 712,44	0,00	0
11/10/2024	MASCARAS 202309022FV4 LOT 9 TRX ECLAIRAG	202309022FV4	9 765,88	0,00	0
17/10/2024	REMPLACEMENT CLIMATISATION 3EME ETAGE	CLIMATISATIONREMPLACEMENT	3 819,17	77,44	10
21/10/2024	BORNE ELECTRIQUE IRVE VIC FEZE[...], Lot n°1	BORNE-VIC-F2	1 591,20	30,50	10
21/10/2024	SEGOUS 202301053FV4 LOT 1 TRX ECLAIRAGE P	202301053FV4	4 286,80	0,00	0
21/10/2024	BASCOUS 202304021 LOT 4 TRX ECLAIRAGE PU	202304021	7 226,19	0,00	0
21/10/2024	MAGNAS 202305035FV4 LOT 5 TRX ECLAIRAGE	202305035FV4	7 600,04	0,00	0
21/10/2024	MAUROUX 202305042FV4 LOT 5 TRX ECLAIRAGE	202305042FV4	12 638,93	0,00	0
21/10/2024	BEZOLLES 202305039FV4 LOT 5 TRX ECLAIRAG	202305039FV4	19 844,10	0,00	0
21/10/2024	SAINT MEZARD 202305036FV4 LOT 5 TRX ECLA	202305036FV4	23 131,18	0,00	0
21/10/2024	FLAMARENS 202305044FV4 LOT 5 TRX ECLAIRA	202305044FV4	25 344,01	0,00	0
21/10/2024	LA SAUVETAT 202305048FV4 LOT 5 TRX ECLAI	202305048FV4	56 145,50	0,00	0
21/10/2024	MONGUILHEM 202406002 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202406002	6 962,63	0,00	0
21/10/2024	NOUGAROLET 202308052FV4 LOT 8 TRX ECLAI	202308052FV4	10 592,28	0,00	0
21/10/2024	NOUGAROLET 202308052FV4 LOT 8 TRX ECLAI	202308052FV4	25 254,24	0,00	0
21/10/2024	MONCLAR SUR L OSSE 202309021FV4 LOT 9 TR	202309021FV4	17 777,88	0,00	0
21/10/2024	SAINT MEDARD 202309028FV4 LOT 9 TRX ECLA	202309028FV4	17 818,42	0,00	0
21/10/2024	MONT DE MARRAST 202309025FV4 LOT 9 TRX E	202309025FV4	22 447,92	0,00	0
21/10/2024	MIELAN 202309032FV4 LOT 9 TRX ECLAIRAGE	202309032FV4	95 991,44	0,00	0

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/10/2024	MIRANNES 202310006FV4 LOT 10 TRX ECLAIRA	202310006FV4	9 957,05	0,00	0
07/11/2024	GEE RIVIERE 202301037FV4 LOT 1 TRX ECLAI	202301037FV4	7 062,70	0,00	0
07/11/2024	SAINT ANDRE 202303060FV5 LOT 3 TRX ECLAI	202303060FV5	10 286,63	0,00	0
07/11/2024	SEISSAN 202403028 LOT 3 TRX ECLAIRAGE PU	202403028	5 654,18	0,00	0
07/11/2024	MONTREAL 20220412 LOT 4 TRX ECLAIRAGE PU	20220412	1 593,94	0,00	0
07/11/2024	CEZAN 202305066 LOT 5 TRX ECLAIRAGE PUBL	202305066	14 147,75	0,00	0
07/11/2024	VALENCE SUR BAISE 202305055FV4 LOT 5 TRX	202305055FV4	45 987,68	0,00	0
07/11/2024	NOGARO 202306042FV4 LOT 6 TRX ECLAIRAGE	202306042FV4	28 382,16	0,00	0
07/11/2024	SAINT CHRISTAUD 202309019FV4 LOT 9 TRX E	202309019FV4	13 888,21	0,00	0
15/11/2024	BARCELONNE DU GERS 202301034 LOT 1 TRX E	202301034	17 233,49	0,00	0
15/11/2024	POUYDRAGUIN 202301040FV4 LOT 1 TRX ECLAI	202301040FV4	11 369,42	0,00	0
15/11/2024	CASTELNAVET 202301042FV4 LOT 1 TRX ECLAI	202301042FV4	27 638,64	0,00	0
15/11/2024	AIGNAN 202301048FV4 LOT 1 TRX ECLAIRAGE	202301048FV4	29 611,63	0,00	0
15/11/2024	PLAISANCE 202301054FV4 LOT 1 TRX ECLAIRA	202301054FV4	51 492,35	0,00	0
15/11/2024	LUPIAC 202401003 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	202401003	1 082,26	0,00	0
15/11/2024	MONTAUT LES CRENEAUX 202302019 LOT 2 TRX	202302019	2 753,30	0,00	0
15/11/2024	LAGRAULET DU GERS 202404007 LOT 4 TRX EC	202404007	1 465,79	0,00	0
15/11/2024	TOUJOUSE 202306040 LOT 6 TRX ECLAIRAGE P	202306040	3 130,02	0,00	0
15/11/2024	NOILHAN 202407010 LOT 7 TRX ECLAIRAGE PU	202407010	863,68	0,00	0
15/11/2024	SABAILLAN 202407008 LOT 7 TRX ECLAIRAGE	202407008	1 104,59	0,00	0
15/11/2024	SAUVESTERRE 202407012 LOT 7 TRX ECLAIRAGE	202407012	1 398,96	0,00	0
15/11/2024	PESSOULENS 202308089FV5 LOT 8 TRX ECLAIR	202308089FV5	10 331,22	0,00	0
15/11/2024	SAINTE MARIE 202408037 LOT 8 TRX ECLAIRA	202408037	413,97	0,00	0
15/11/2024	MARSAN 202408035 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUB	202408035	515,04	0,00	0
15/11/2024	LIAS 202408040 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUBLI	202408040	517,43	0,00	0
15/11/2024	SAINTE MARIE 202408022 LOT 8 TRX ECLAIRA	202408022	592,40	0,00	0
15/11/2024	GAUDONVILLE 202408027 LOT 8 TRX ECLAIRAG	202408027	633,34	0,00	0
15/11/2024	GIMONT 202408029 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUB	202408029	804,37	0,00	0
15/11/2024	CLERMONT SAVES 202408039 LOT 8 TRX ECLAI	202408039	1 472,24	0,00	0
15/11/2024	MARCIAC 20220923A LOT 9 TRX ECLAIRAGE PU	20220923A	45 368,99	0,00	0
15/11/2024	MARCIAC 20220923B LOT 9 TRX ECLAIRAGE PU	20220923B	9 216,80	0,00	0
15/11/2024	MARCIAC 202309033 LOT 9 TRX ECLAIRAGE PU	202309033	8 400,00	0,00	0
15/11/2024	SCIEURAC ET FLOURES 202309050FV4 LOT 9 T	202309050FV4	3 966,34	0,00	0
15/11/2024	TRONCENS 202309031FV4 LOT 9 TRX ECLAIRAG	202309031FV4	20 733,40	0,00	0
15/11/2024	JEGUN 202310009 LOT 10 TRX ECLAIRAGE PUB	202310009	2 537,48	0,00	0
22/11/2024	AMEUBLEMENT 3EME ETAGE	AMEUBLEMENT 3EME ETAGE	2 249,25	15,83	15
27/11/2024	SAINT OST 202403026 LOT 3 TRX ECLAIRAGE	202403026	397,04	0,00	0
27/11/2024	FLEURANCE 202305014T1 LOT 5 TRX ECLAIRAG	202305014T1	22 004,30	0,00	0
27/11/2024	FLEURANCE 202305014T2 LOT 5 TRX ECLAIRAG	202305014T2	13 144,85	0,00	0
27/11/2024	CAUSSENS 202405018 LOT 5 TRX ECLAIRAGE P	202405018	1 905,92	0,00	0
27/11/2024	GRAVENCERES 202306033FV5 LOT 6 TRX ECLAI	202306033FV5	7 916,59	0,00	0
27/11/2024	MONBRUN 20220884 LOT 8 TRX ECLAIRAGE PUB	20220884	5 506,99	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
03/12/2024	RISCLE 202401012 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PUB	202401012	2 444,44	0,00	0
03/12/2024	SABAZAN 202401008 LOT 1 TRX ECLAIRAGE PU	202401008	4 460,70	0,00	0
03/12/2024	CASTIN 20220208 LOT 2 TRX ECLAIRAGE PUBL	20220208	2 572,69	0,00	0
03/12/2024	TIRENT PONTEJAC 202303057FV5 LOT 3 TRX E	202303057FV5	10 412,00	0,00	0
03/12/2024	LE BROUILH MONBERT 202403029 LOT 3 TRX E	202403029	4 995,22	0,00	0
03/12/2024	LOMBEZ 202407005FV5 LOT 7 TRX ECLAIRAGE	202407005FV5	31 640,48	0,00	0
03/12/2024	SAINT JUSTIN 20220964FV4 LOT 9 TRX ECLAI	20220964FV4	7 108,32	0,00	0
03/12/2024	SAINT JEAN POUTGE 20201009 LOT 10 TRX EC	20201009	11 892,88	0,00	0
10/12/2024	PEUGEOT E-208 ELECTRIQUE	GR-374-AA	32 092,87	222,87	8
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES		B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)									
Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							3 750,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							3 750,00	0,00	
07/11/2024	APPEL DE FONDS A TITRE DE LIBERATION DU	15/05/2023	0,00	0	0,00	3 750,00	3 750,00	0,00	3 750,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.
(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.
(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		IV
		B13

Pour mémoire		
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	Crédits ouverts (BP + DM)
		0,00

Produit des cessions		
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	Réalizations
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	3 750,00
		3 750,00

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)			B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE		B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	10 816 639,77
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	50 854,04
2041482	Bâtiments et installations	50 854,04
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		50 854,04
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		50 854,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	16 163 682,86
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	16 163 682,86

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	9 272 886,83
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	16 163 682,86
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	25 436 569,69

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	6 910 550,15	6 910 550,15
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	9 571 500,00	2 155 486,98	0,00	2 155 486,98
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	9 571 500,00	2 155 486,98	-6 910 550,15	-4 755 063,17
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	16 163 682,86			16 163 682,86
Affectation au 1068 (C)	9 272 886,83	9 272 886,83		9 272 886,83
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	25 436 569,69			25 436 569,69
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				20 681 506,52

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 571 500,00	2 155 486,98
Ressources propres externes de l'année (a)		400 000,00	412 217,41
10222	FCTVA	400 000,00	412 217,41
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 171 500,00	1 743 269,57
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
261	Titres de participation	0,00	3 750,00
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv. Autres crnes: Bâtiments, installations	2 603 000,00	939 526,01
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	189 000,00	18 782,13
2805	Licences, logiciels, droits similaires	600,00	2 256,00
281351	Bâtiments publics	7 000,00	6 788,78
281534	Réseaux d'électrification	0,00	9 998,93
28158	Autres inst. matériel, outill. techniques	3 000,00	3 016,99
28181	Installations générales, aménagt divers	1 188 000,00	743 648,67
281828	Autres matériels de transport	0,00	6 713,37
281838	Autre matériel informatique	7 100,00	4 803,55
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 100,00	2 820,11
28188	Autres immo. corporelles	1 200,00	1 165,03

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - CA - 2024

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 171 500,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un loissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE							C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION						C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE		D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT		D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT		D1.2.3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES			
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET			IV
			D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	0,00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	0,00
TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION		D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (*) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)
(Montants exprimés en K€)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)		0,00
Contributions aux ECE		0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)		0,00
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)		0,00
Résultat financier		0,00
RESULTAT COURANT (5)		0,00
Résultat spécifique		0,00
RESULTAT NET (6)		0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.

(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.

(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES			IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE			D2.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATIERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Total séries génériques						0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

IV – ANNEXES		
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES		IV
		D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES			IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES			D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL						0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux						0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit						0,00	0,00	
Mise à disposition						0,00	0,00	
Affectation						0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage						0,00	0,00	
Mise à la réforme						0,00	0,00	
Divers						0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS		D4

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE		D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N		D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ANNEXES			IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7			D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

	RESSOURCES			MONTANT		
				Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA				0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA				0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)				0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire				0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)				0,00	0,00	0,00
FSE				0,00	0,00	0,00
FEDER				0,00	0,00	0,00
FEOGA				0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)				0,00	0,00	0,00
Autres ressources				0,00	0,00	0,00
Total ressources externes				0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité				0,00	0,00	0,00
Total ressources				0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ANNEXES		
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)		IV D8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	IV
	D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES			IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 913 069,69	18 566 740,58	6 910 550,15	19 435 778,96
RECETTES	44 913 069,69	20 133 330,57	0,00	24 779 739,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 685 000,00	3 824 202,84	0,00	7 860 797,16
RECETTES	11 685 000,00	11 276 977,11	0,00	408 022,89

(1) Y compris les rattachements.

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 913 069,69	18 566 740,58	6 910 550,15	19 435 778,96
RECETTES	44 913 069,69	20 133 330,57	0,00	24 779 739,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 685 000,00	3 824 202,84	0,00	7 860 797,16
RECETTES	11 685 000,00	11 276 977,11	0,00	408 022,89

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES		
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		IV
		D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 913 069,69	18 566 740,58	6 910 550,15	19 435 778,96
RECETTES	44 913 069,69	20 133 330,57	0,00	24 779 739,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 685 000,00	3 824 202,84	0,00	7 860 797,16
RECETTES	11 685 000,00	11 276 977,11	0,00	408 022,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	56 598 069,69	22 390 943,42	6 910 550,15	27 296 576,12
TOTAL GENERAL DES RECETTES	56 598 069,69	31 410 307,68	0,00	25 187 762,01

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES					IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS					D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole						
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes parqués par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES		
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		IV
		D12.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES		
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		IV
		D12.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D14.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D14.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. DUPUY JEAN-GUY , Président	
---------------------------------	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.